

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems; contenant aussi
quelques nouvelles de Litterature.

A V R I L 1740.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XL.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC;

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à présent 41. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 8. Tomes, en 15. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier les vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothèque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 22. Tomes en 2. parties chacun; & la Bibliothèque Germanique à présent 45. vol.

235

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE ;

Ou , Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Avril 1740.

ARTICLE I.

Contenant la fin du MANIFESTE du Roi d'Espagne, intitulé, PARALLELE de la conduite de S. M. Catholique avec le Roi de la Grande-Bretagne, tant dans ce qui a précédé la Convention du 14. Janvier 1739., que de ce qui est arrivé ensuite, jusqu'à la publication des represailles & la déclaration de guerre.

.... La dissimulation des desseins de l'Angleterre se prouve encore davantage par les trois Mémoires que Mr. Keene, son Ministre Plénipotentiaire en cette Cour presenta le 17. Avril dernier : Dans l'un de ces Mémoires il repetoit ce qu'il avoit demandé dans un autre du 18. Fevrier, sçavoir, qu'on expédiât des ordres aux Gardes-Côtes en *Amérique*, pour leur enjoindre de discontinuer leurs déprédations & leurs violences tant que les conférences dureroient. On lui répondit le 24. du même mois. " Que non-seulement on ne leur

„ avoit jamais ordonné d'en commettre, mais que „ même on n'avoit pas manqué , jusqu'alors de

Q 2

„ reme;

» remédier à celles qu'on auroit pû vérifier: Que
 » S. M. auroit soin de maintenir la bonne harmo-
 » nie entre les deux Nations, sans permettre que
 » ses Sujets fissent au-delà de ce qui est juste
 » pour la sûreté de ses Domaines & de son Com-
 » merce.

Ce Ministre réitéra ses instances au nom du Roi
 Britannique, en déclarant, " que comme ces af-
 » surances pouvoient être interprétées, & donner
 » lieu par conséquent à des subterfuges de la part
 » des Gouverneurs & autres Ministres dans les In-
 » des, il demandoit qu'on envoyât d'abord des
 » ordres clairs & précis pour mettre entièrement
 » fin à toutes les violences commises jusqu'alors,
 » afin que les Sujets de l'Angleterre pussent pen-
 » dant la durée des Conférences jouir sans trouble
 » ni embarras de la libre Navigation dans les mers
 » de l'Amérique, comme elle leur appartient par les
 » Traités & par le Droit des Gens. „

Cette répétition de Mémoires & les Clauses in-
 sérées dans celui du 17. Avril, sont un puissant in-
 dice que le Roi Britannique a soupçonné que de
 différer les Points en dispute jusqu'à la tenue des
 Conférences, ce seroit hazarder le coup de main
 qu'on méditoit contre les *Assogues*, les Navires de
Buenos Ayres, les Gallions & la Flotille, ou que
 de permettre qu'on recueillît tous ces effets, ce se-
 roit rendre plus difficile l'exécution de ses desseins:
 C'est pourquoi il voulut se hâter d'insinuer ses pré-
 tentions, afin que si on les contestoit, il eût un
 prétexte de faire ce qu'il a exécuté depuis.

Cette pensée s'est trouvée fortifiée par un des
 trois Mémoires présentés le 17. Avril, & qui n'est
 qu'une répétition d'un autre présenté le 19. Février:
 On y demandoit la restitution du Navire le *Sarah*,
 commandé par le Capitaine Jason Vaughan, qui

avoit été pris le 19. Janvier 1738. : Mais qu'on eût assuré de la part de l'Espagne, dans la réponse donnée le 16. Mars, qu'aussi tôt qu'on en auroit reçu les actes, on les remettroit aux Plénipotentiaires pour les examiner & en décider conformément à ce qui avoit été réglé : cependant la Cour Britannique n'eut point d'égard à un procédé si juste ni au second Article séparé de la Convention, dans lequel en parlant des événemens postérieurs au 10. Décembre 1737., comme est celui en question, il est dit : *Qu'afin d'ôter tout prétexte de discorde, la décision des cas qui peuvent arriver ainsi doit être renvoyée aux Plénipotentiaires, & déterminée par eux suivant les Traités.* La Cour Brit. recommença à crier après la restitution de ce Vaisseau, & fit à ce sujet de nouvelles instances, au mépris de la Convention, afin de s'attirer une réponse moins modérée que la première, & s'en servir pour colorer les insultes qu'elle méditoit.

Mais ce qui fait voir clairement toute la dissimulation de sa conduite, c'est le dernier des trois Mémoires du 17. Avril, dans lequel le Ministre Britannique insista de nouveau sur l'éclaircissement des Cédules accordées par le Roi à la Compagnie de l'*Assiento* pour la restitution des Effets saisis en répréhensions, & demanda qu'avant que cette Compagnie payât les 68. mille livres ster. qu'elle doit à S. M. par un compte du Droit des Esclaves, & des profits du Vaisseau la *Royale Caroline*, on liquidât pareillement par un compte ce que cette Compagnie suppose lui être dû. Comme ce Point demande un plus long examen avant que de pouvoir tirer la conséquence du dessein qu'on veut procurer, il est nécessaire de rappeler plusieurs circonstances qui ont précédé la Convention.

Pour convaincre entièrement que la prétention

refusée à la Compagnie par rapport aux représailles ne peut en aucune manière justifier la conduite du Ministère Britannique, la réflexion que présente l'Article 3. de la Convention suffit, en se ressouvenant de ce qui l'a précédée, & de ce qui y a donné lieu. Après qu'on fut d'accord sur la somme que S. M. devoit payer pour l'acquit des dettes que la Nation Angloise demandoit à l'Espagne sous le titre de représailles, l'Angleterre prétendoit qu'on fixât une somme pour le montant de ce que la Compagnie du Sud suppoit lui être dû par l'Espagne sous le même titre. Le Roi ne le voulut pas, & encore moins que l'on confondit, comme la Compagnie le sollicitoit, sa prétendue dette, avec la dette indisputable & reconnue de 68. mille livres ster. Le Ministère Britannique voyant la justice de l'un & de l'autre refus, passa à la signature de la Convention, sans insister sur cette circonstance, & s'en désista si absolument, que connoissant les prétentions mal fondées de la Compagnie, il consentit à accepter la déclaration suivante comme un fondement nécessaire & invariable de la Convention,

„ Don Sebastien de la Quadra, Conseiller &
 „ Premier Secrétaire d'Etat de Sa Maj. Catholique
 „ & son Ministre Plénipotentiaire pour la Con-
 „ vention qui se traite avec le Roi Britannique,
 „ déclare formellement par ordre de son Souve-
 „ rain, qu'en conséquence des conférences répétées
 „ tenues avec Mr. Keene, Ministre Plénipotentia-
 „ ire de S. M. Britannique, dans lesquelles il a été
 „ convenu d'un commun accord que la présente
 „ Déclaration sera faite comme un moyen essentiel
 „ & précis pour surmonter tant de difficultés dé-
 „ batues, & afin de pouvoir procéder à la signa-
 „ ture de ladite Convention, que Sa Maj. Cath.
 „ se

„ se reserve en entier le Droit de pouvoir suspen-
„ dre l'Assiento des Negres, & expédier les ordres
„ nécessaires pour l'exécution de cette suspension,
„ au cas que la Compagnie ne se soumette pas à
„ payer dans un terme court les 68. mille liv. st.
„ qu'elle a reconnu devoir sur les Droits des Ne-
„ gres, selon le Reglement de deux *Peniques* par
„ *Peso*, & sur le profit du Vaisseau la *Royale Ca-*
„ *roline*. Il déclare pareillement que sous la vali-
„ dité & la force de la presente protestation & non
„ autrement, on pourra proceder à la signature
„ de la susdite Convention: Et en consequence de
„ cette condition speciale qui ne pourra être élu-
„ dée, S. M. Cath. s'y est déterminée. Fait au
„ *Pardo* le 10. Fevrier 1739. „

On peut à present conclure quel a été l'esprit de l'Angleterre, en voulant disputer une chose qu'elle a jugée insoutenable lors de la signature de la Convention. Cet esprit se découvre mieux encore dans un Mémoire du 4. Juin lorsque levant déjà le masque, elle nia que le Roi eût le pouvoir de suspendre l'Assiento; comme si on eût voulu le moquer de la Déclaration, & de tout ce dont on étoit convenu, afin de mettre S. M. dans la nécessité d'une rupture, & couvrir par des moyens si obliques ce qu'on avoit en vûë, sans paroître néanmoins violer visiblement la bonne foi.

Si son idée ne paroît pas encore bien à découvrir, il ne faut pour achever de la démontrer entièrement, qu'ajouter les dépositions envoyées dernièrement de la *Havane*, & faites par des Matelots de l'Amiral Brown, qui ont été pris aux environs de la Baye de *Honduras*. Ils ont déclaré que le 10. ou le 12. Juillet un Pacquet-Bot étant arrivé à la *Jamaïque* avec la nouvelle que la guerre avoit été déclarée & des ordres pour commettre

des hostilités contre les Espagnols, les Anglois étoient en conséquence sortis pour les exécuter, & avoient déjà pris lorsque le Pacquet-Bot fut arrivé, une Galiotte qui venoit de Cuba, & qui étoit chargée de dix mille Piaſtres.

Il ne paroît pas qu'après ce fait on puisse douter de tout ce qui a été dit précédemment, puisque les répresailles ne se publièrent à Londres que le 27. de Juillet, il faut nécessairement que le Pacquet-Bot, pour arriver le 10. ou le 12. du même mois à la Jamaïque, fut parti d'Angleterre à la fin de Mai, & que la résolution de l'expédier ait été prise antérieurement: Il en résulte invinciblement que la Cour Britannique n'a point la bonne foi que demandoit la Convention, & qu'elle n'a jamais songé à l'accomplir, son but n'ayant été que d'endormir S. M. afin de profiter de la conjoncture favorable pour mieux parvenir à l'exécution de ses desſeins.

Sa Majesté s'apperçut d'avance de ses desſeins, qu'elle cherchoit à rendre inutiles, en diſſimulant, & en se contentant de faire connoître le desir ſincere qu'Elle avoit de se conformer à ce dont on étoit convenu: C'est ce que prouve la moderation des reponses aux Memoires mentionnés; c'est ce que le Marquis de Villadarias, Premier Secretaire d'Etat & del Despacho, insinua à Don Benjamin Keene, & c'est ce que les Plénipotentiaires Espagnols déclarerent à ceux d'Angleterre de la maniere suivante dans la conference du 15. Mai.

„ Le Roi notre Maître nous ordonne de représenter à vos Seigneuries, qu'il est fort surprenant, que depuis qu'on a envoyé des ordres à l'Amiral Haddock de repourner en Angleterre aussi-tôt que la Convention a été ratifiée, on les ait revoqués en lui commandant de demeurer dans

» la Méditerranée; ce qui fait connoître que S.
» M. Brit. à changé d'intention, & que si son pre-
» mier dessein a été de suivre ce dont on étoit
» convenu, il s'ensuit naturellement que le second
» y est opposé: C'est pourquoi S. M. regarde ces
» ordres comme entièrement contraires à l'ancienne
» amitié qui vient d'être renouvelée entre les
» deux Couronnes: Et quoi qu'Elle ajoûte foi à
» la Déclaration faite par Vos Seigneuries, au
» nom de leur Souverain, sçavoir, que l'Amiral
» Haddock a ordre de ne point faire aucune of-
» fense ni causer de l'inquiétude à l'Espagne, on
» ne pourra pas néanmoins le persuader au Public,
» qui ne juge que sur les apparences. Quoique
» l'inutilité de ces sortes de moyens ait été bien
» démontrée par la constance de S. M. à la vûe
» des armemens de l'Angleterre, la délicatesse de
» son honneur ne lui permet pas de regarder le
» séjour de l'Escadre dans la Méditerranée, autre-
» ment que comme un obstacle au but pacifique
» des conférences, & comme un incident qui rend
» impossible la conclusion des affaires qui s'y doi-
» vent traiter.

» Il n'est pas moins remarquable qu'on ait or-
» donné d'équiper trois Vaisseaux pour renforcer
» l'Escadre qui est à la Jamaïque. Car quoiqu'on
» donne pour prétexte que cela ne se fait qu'afin
» d'avoir dans cette Isle assez de Vaisseaux pour
» escorter & assurer les Navires Marchands qui
» vont en Europe, cela n'est ni croyable ni vrai-
» semblable aussi-tôt qu'on a vû par la lettre du
» Duc de Newcastle, en date du 27. Mars qu'on
» n'avoit pas encore expédié les ordres à la Caro-
» line, quoique les Ratifications eussent été échan-
» gées dès le 4. Février: Et quoique S. M. eût
» un juste motif de suspendre les conférences, ce-
» pendant,

„ pendant, afin de faire voir son amour pour la
 „ paix & la bonne foi avec laquelle S. M. rem-
 „ plit ce dont on est convenu, Elle consent que
 „ ces conférences ne soient pas interrompues; mais
 „ il est nécessaire de déclarer en même tems, que
 „ l'Angleterre ne doit point trouver mauvais que
 „ les Points en dispute soient traités selon la justice
 „ la plus rigide &c., sans que de la part de S. M.,
 „ il puisse y avoir la moindre condescendance ou fa-
 „ veur, aussi long tems que l'Escadre de l'Amiral
 „ Haddock restera dans la Méditerranée. On dé-
 „ clare de plus: Que jusqu'à ce que cette Escadre
 „ se retire en Angleterre, & qu'on ordonne la mê-
 „ me chose à celles qui à l'occasion des différens passés
 „ se trouvent en Amérique, ce qui fournit à S. M.
 „ de puissantes raisons, pour ne pas se conformer en-
 „ tièrement à la Convention, puisque les démar-
 „ ches de l'Angleterre sont contraires à la tranquil-
 „ lité qui y est stipulée, S. M. ne pourra pas conti-
 „ nuer la candeur avec laquelle Elle procède, si d'un
 „ autre côté Elle n'éprouve pas une bonne foi réci-
 „ proque, & si Elle ne voit pas mettre bas les Armes,
 „ ce qui est le signal le plus convaincant de l'Ami-
 „ tié & de la Paix.

Les Ministres Plénipotentiaires Anglois ne de-
 manderent point Copie de cet Acte, qui prouve si
 fort la droiture des intentions de S. M., ce qui est
 une négligence bien marquée, & dont on ne sau-
 roit soupçonner ces Ministres, mais il y a appa-
 rence qu'en cela ils ont agi conformément à leurs
 instructions, ce qui prouve la mauvaise foi avec
 laquelle on négocioit: Et quoique dès lors on le
 comprit ainsi, S. M. espéroit néanmoins encore que
 la Cour Britannique changeroit de conduite sur la
 foi des assurances que le Marquis de Villadarias
 avoit donnée à Don Benjamin Keene, (çavoir,

qu'aussi-

qu'aussi-tôt que l'Escadre de l'Amiral Haddock se retireroit en *Angleterre*, on satisferoit immédiatement après au payement des 95. mille livres ster. Mais quand on vit dans le Mémoire du 4. Juin ci-dessus mentionné, l'entreprise de défendre l'injuste refus que faisoit la Compagnie de payer les 68. mille liv. ster., joint à la continuation de l'Escadre à *Gibraltar*, aux lenteurs affectées des Plénipotentiaires Anglois pour ouvrir les conférences, à leur indiscretion dès qu'elles furent ouvertes, & au renversement total qu'ils faisoient du sens littéral des Traités pour établir leurs prétentions, S. M. ne put se résoudre à payer les 95. mille. liv. st. stipulées dans la Convention, tant parce que le Roi Britannique l'ayant enfreinte, Elle ne s'y croyoit pas obligée, que parce que ç'eût été une condescendance blâmable & peu honorable de mettre des Armes entre les mains d'ennemis presque déclarés, sans que leur conduite donnât aucune espérance que cette nouvelle marque de bonté corrigeroit leur ambition démesurée.

Ces faits étant posés avec les conséquences qui en résultent, S. M. ne veut pas encore s'en prévaloir pour justifier les derniers actes qui ont été les suites de cette intrigue: Il est clair que les ré-présailles n'ont été publiées en *Espagne* que parce qu'elles l'avoient été en *Angleterre*, & que la guerre n'a été déclarée que parce que les Anglois l'avoient déclarée auparavant. Ces raisons sont si puissantes que le Roi les considère, comme les meilleures pour n'être pas responsable devant Dieu ni devant les hommes des funestes ravages auxquels les fureurs des Armes donnent occasion. Enfin il est évident que le Roi Britannique, en alléguant les motifs qu'il apporte pour prétexte de la rupture, a tâché de déguiser sous ce voile la capricieuse irrégularité de ses Sujets, & la nécessité d'y condesc

cedre, au lieu que S. M. ne s'est servi de tant de raisons si puissantes & si publiques de la dernière détermination que pour mieux faire éclater la vérité, & Elle a eu la sage conduite de ne point abuser l'Europe pour la troubler; conduite directement opposée à celle qu'a tenue l'Angleterre.

II. Le *Syllogisme* est le mot de la dernière Enigme. Voici encore un *Logogriphe* que nous présentons d'autant plus volontiers à nos Lecteurs, que plusieurs d'entre eux nous ont témoigné avoir vu avec plaisir celui que nous leur avons donné il y a deux mois, & dont le mot principal étoit l'*Arche d'Alliance*: Il renfermoit de plus les suivans *Ar* en Ciel, *Dance*, *Diacre*, *Dalila*, *Diane*, *Arene*, *Arcade*, *Arche*, *Reine*, *Arcenal*, *Ciel*.

L O G O G R I P H E.

Admirez moi, Lecteur, & cherche à me trouver,
 J'existe sûrement, & pour te le prouver,
 Redcutes le moment ou perdant la lumière,
 Je quitterai ma forme au bout de ma carrière.
 Je te loges, nourris, tu naquis dans mon sein,
 De tout ce que je suis c'est un foible dessein.
 En quatre parts toujours partout on me divise,
 Mais il faut bien pour toi qu'ici je m'humanise.
 Doubles les s^t tu veux, tu formeras un tout
 Dont l'homme jusqu'ici n'a p^t trouver le bout;
 S'il ose s'en flater c'est vaine conjecture,
 Il ne voit que mon ombre & non pas ma figure.
 Dieu seul dans mon entier me connoit & me voit,
 Lui seul m'a p^t former & lui seul me conçoit.
 Mon nom quoique petit en renferme bien d'autres,
 Mais ne vas pas chercher aucun des douze Apôtres.
 3. & 6. 7. & 8. je suis devant tes yeux.

Et c'est avec raison que me craignent les vieux.
5. 2. & 6. je sers utilement les hommes,
Et pour me conserver ils donneroient des sommes,
1. 4. 5. 7. 6. plus petit qu'un enfant
Je parois aux petits plus grand qu'un Elephant.
Le docte & l'ignorant souvent me donne l'être;
Mais sçachez que sans moi l'on ne peut faire un
Prêtre.

7. 2. 4. 3. 6. tout le monde me craint
Et tant pis en effet à celui qui m'atteint.
7. 4. 6. & 3. je n'ai ni Dieu ni Maître,
Et je suis ce que Dieu lui-même ne peut être:
4. 7. 6. je suis un crime capital,
Qui n'est que trop souvent aux hommes très fatal.
5. 8. 2. 7. & 6. vice fort à la mode,
Qui tout affreux qu'il est passe pour très-commode.
Celui qui le déteste en fait souvent l'appuy.
Et c'est en l'abhorrant qu'on a recours à lui.

L'on peut parler de moi d'un seul métaphorique,
Mais il est vrai qu'alors je suis fort lunatique:
L'on admira jadis mes sons harmonieux,
Et j'ai fait les plaisirs du plus brillant des Dieux.
Je vois que mon oubli me fait passer pour traître,
Mais 1. 4. 7. 6. me feront reconnoître.

Avec 1. 6. 2. 4. ajoutez bout à bout
On forme une famille à qui nous devons tout.
3. & 4. 1. un Fleurve, & retourné, la graine
Propre à faire des draps pour s'habiller sans laine.

8. 4. 7. & 2. j'accompagne le Roi;
Voulez-vous lui parler adressez-vous à moi.

2. 7. 3. 6. j'étois jadis dépositaire
Des restes reverés d'une loi tributaire.

Pour n'être pas connu j'en dis trop en ce lieu:
Lecteur, tu peux trouver un attribut de Dieu.

Un remède usité chez les peuples d'Asie,
Pour guerir des maris l'affreuse jalousie.

Ce qui donne au tableau de plus vives couleurs,
 Vous trouverez encor la plus belle des fleurs,
 Les armes d'un Etat & qui dans la Judée
 Détruisit par miracle une très-fausse idée.
 Une graine employée en France assez souvent,
 Mais qui fait le salut des peuples du Levant.
 Vous y pouvez trouver deux métaux & deux astres,
 Et ce qui peut conduire aux plus affreux désastres.
 Ce que l'homme chérit & ménage avec soin,
 Pour risquer très-souvent & sans aucun besoin.
 J'allois finir ici sans une Imperatrice.
 Attendez je renferme une étrange malice
 Qui rend l'homme souvent bien traître & bien mé-
 chant ;
 Tant pis pour qui se livre à mon fatal penchant.
 D'un esprit dangereux je tiens toujours mon être ;
 On trouve aussi chez moi sans pourquoi ni peut être
 La première prison de tout le genre humain,
 Une liqueur ventée, un Empereur Romain.
 Finissons il est tems je perds enfin haleine ;
 A vôtre tour, Lecteur, donnez-vous de la peine.

A R T I C L E II.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considéra-
 ble en ITALIE, depuis le mois dernier.*

I. **R**ome. L'affaire de la petite République de
San-Marino ayant fait depuis plusieurs mois
 l'attention des Etats d'Italie, nous en avons donné
 quelques circonstances dans ces Mémoires: Mais
 pour en faire voir le fonds, on fera usage d'un
 Manifeste des Chefs & Citoyens de *San-Marino*
 qui a été publié à Rome & en plusieurs autres Vil-
 les d'Italie. Le Cardinal Alberoni y a fait d'amples
 remarques

remarques, qui ont été également publiées; ces remarques accompagnoient chacun des articles du Manifeste. On ne les donna pas ici, parce que nous nous reservons d'en donner une de cette Eminence qui s'étend sur toute la pièce, après que nous aurons rapporté la pièce même, dont voici le commencement.

Toute l'Italie, & peut-être même l'Europe entière, connoit assez que la petite & pauvre République de San-Marino, située au milieu de l'Etat Ecclésiastique, a joui depuis plusieurs siècles sans aucune interruption d'une liberté parfaite, y ayant été maintenüe par la religieuse bienveillance des Souverains Pontifes, & en particulier par trente-six d'entr'eux qui ont succédé au Grand Pontife Pie II. jusqu'au present Pape Clement XII. qui occupe glorieusement le Trône: Cependant cette même République vient d'être opprimée contre toute justice & contre les véritables intentions de S. S., & de perdre cette ancienne liberté par la lâche conduite de quelques-uns de ses Concitoyens, qui ne rougissent pas d'avoir déchiré les entrailles de la Patrie, leur benigne Mere. Dans cette fâcheuse circonstance, les fidèles & véritables Concitoyens, ainsi que le Peuple, se trouvent obligés d'exposer au public tout ce qui s'est passé à cette occasion, afin que Rome & le reste du monde ne croient pas qu'ils ont renoncé volontairement à leur liberté aux dépens de leur honneur, & de ce qu'ils doivent à leur Patrie, comme on prétend le faire voir dans un Ecrit imprimé à Ravenne, & intitulé. Relation, &c.

La tranquillité publique & privée de la République que se trouvoit troublée depuis plusieurs années par les brigandages & les violences du fameux Contrebandier Marino Belzoopi, comme il paroît évidemment

ment par les Actes déposés à la Sacrée Congrégation de l'Immunité à Rome, à laquelle le Gouvernement de la République avoit eu recours, pour arrêter les violences de ce Contrebandier, d'autant plus audacieuses, qu'il s'étoit mis à couvert par un Saufconduit de l'Evêque de Montefebtro, qu'il avoit sçû se procurer.

La République après bien des instances, obtint enfin de la Congrégation de l'Immunité & du Pape même la permission de s'assurer de la personne de ce Contrebandier, par tout où on pourroit le trouver, sans en excepter même les lieux d'azile : En conséquence, il fut arrêté dans une Eglise le 4. Octobre 1737., & son Procès ayant été porté devant l'Archevêque d'Urbain, conformément aux Constitutions Apostoliques, le Tribunal Ecclésiastique de ce Prélat prononça contre lui une sentence, par laquelle il fut déclaré coupable de divers crimes, entr'autres, d'avoir conspiré contre l'Autorité publique, & attenté à la vie du Suprême Magistrat. Ensuite, il fut livré au Bras Seculier.

Comme il parut par les Pièces du Procès que Pierre Lolli étoit un des principaux Auteurs du crime mentionné ci-dessus, il fut pareillement arrêté vers la fin du mois de Septembre de l'année dernière, non par ordre des prétendus tirans comme on a voulu le publier, mais par le commandement d'Antoine Almerighi Ferrarese, Juge du Procès, & Commissaire de la République.

Pierre Lolli est Concitoyen de San-Marino : Il a donné dès sa plus tendre jeunesse des marques odieuses de son esprit pervers, toujours porté au mal & ne cherchant qu'à causer du trouble, dont voici des preuves.

Etant logé à Pesaro chez le Chanoine Dominici, son parent, il blessa à mort d'un coup de couteau

le Serviteur de son Hôte: Après qu'il eut obtenu le pardon de ce crime, il revint à San-Marino, & y ayant appris que Jérôme Gozzi, Noble de la République, son Cousin, lui avoit intenté un procès, il résolut de s'en venger: Il l'attendit pour cet effet une nuit à la porte de sa Maison, & dans le tems que ledit Gozzi alloit y entrer, il lui tira un coup de fusil, chargé à trois balles, qui heureusement ne le touchèrent pas. Après cette indigne action, dont il ne fut point châtié, à cause de quelques Sauf-conduits qu'il avoit scû se procurer, il s'addonna entièrement aux armes, & accompagné de trois de ses freres, & de quelques autres personnes, il se mit à commettre divers excès, trop longs à détailler ici. Il suffit de dire qu'il tua son Valet, après l'avoir congédié, sans autre raison que parce que celui-ci venoit lui demander le payement de ses gages. Ensuite il fit tirer deux coups de fusil dans le Palais public contre le Commissaire de ce tems-là, en haine du Procès intenté contre lui pour l'homicide ci-dessus mentionné. Non content de cet attentat, & ayant appris qu'il y avoit prise de corps à sa charge, il tira encore quelques coups de fusil contre le même Juge, & s'étant retiré avec ses trois freres, il eut l'audace de fortifier sa maison, d'y mettre des gens armés & de faire des courses sur les grands chemins, commettant toutes sortes d'excès, au mepris de la Justice, & sans se soucier des Loix humaines & divines.

Cependant le Conseil public, pour prévenir de plus grands désordres, jugea à propos d'accorder à Pierre Lolli le pardon concernant l'homicide qu'il avoit commis: Mais ce dernier abusa de cette grace, & s'étant uni avec Marino Belzoppi, ils convinrent secrettement de soulever le peuple contre l'Autorité publique, & fixerent même un jour pour exécuter

leur damnable projet : Ils devoient pour cet effet se rendre maîtres du Palais public, jeter les Conseillers par les fenêtres, s'emparer de la Magistrature, & se rendre par ce moyen les Arbitres de la République ; mais la Conspiration ayant été découverte, Pierre Lolli fut arrêté, ainsi qu'on l'a marqué, & l'on arrêta en même tems Marino Ceccoli, Citoyen de Plorentino, homme d'Armes très-entreprenant & complice de cet attentat.

On s'étoit flatté qu'au moyen de l'emprisonnement de ces Personnes, la République auroit goûté quelque repos, mais par là même elle s'est vue dans la suite exposée à de plus grands troubles.

Les freres de Pierre Lolli publierent par tout que le Procès qu'on intentoit à leur frere prisonnier n'étoit que l'effet de la haine que lui portoient quatre particuliers qu'ils appelloient Tiranneaux, & qui abusans de l'Autorité publique, cherchoient à le perdre. Après s'être inutilement adressez à divers Personnages recommandables pour en être soutenus, ils tournerent enfin leurs pas vers Ravenne, où ils trouverent l'accès, en s'attirant la compassion de l'illustre Cardinal, par le moyen d'une personne tirée dans cette Cour-là, & de quelques Ministres qu'ils avoient sçû mettre dans leurs interêts.

En effet, Son Em. séduite par les discours éloquens des défenseurs de Lolli, crut de bonne foi qu'on le persecutoit, & dans cette persuasion elle écrivit en termes vifs qu'on eut à le remettre en liberté : La République répondit à ce grand personnage avec tout le respect qui lui étoit dû, & lui fit voir que les crimes dont Lolli étoit coupable, n'étoient point des fautes legeres mais des crimes capitaux : Elle se flatoit que cette reponse satisferoit suffisamment le Cardinal ; mais peu après elle en reçut une Lettre anonime, dont voici le contenu : L'esprit magna-

nime

des Princes &c. Avril 1740. 251

mime de Son Em. peut dissimuler, mais les affronts qu'on fait aux Grands ne manquent jamais de produire avec le tems quelque chose de nuisible à ceux qui les font, ou qui en sont auteurs. On ne craignit rien dans ce tems là, mais l'événement n'a que trop fait voir la vérité de ce malheureux pré-sage.

Les freres & les défenseurs de Lolli ne s'en tint-
rent pas là : Après que le Procés fut terminé, ils produisirent une Patente du Sanctuaire de Lorrete, & s'étant adressez à Rome, appuyez de puissantes recommandations du Cardinal Legat, ils obtinrent la permission d'user de représailles contre les Habitans de San. Marino afin de parvenir par ce moyen au relâchement des prisonniers : En conséquence, ils firent arrêter le Docteur Marino, Enée Bonelli & Cherico Constantino, deux des principaux Citoyens de la République, qui étoient allés à Savignano, & qui, quoique innocens furent détenus pendant trois mois dans les Prisons d'où ils ne sortirent qu'après avoir dépensé deux mille Scudis à Ravennes. On défendit aussi tout Commerce entre la République & les Etats de la Legation.

La République souffroit le tout avec patience, de crainte qu'en relâchant Lolli, la tranquillité publique ne se trouvât exposée à de plus grands troubles, en attendant la décision de l'affaire de la Patente du Sanctuaire de Lorrete dont on a déjà parlé. & que le Cardinal de Firrau, comme Prefet de la Congrégation de Lorrette, avoit renvoyée à une Congrégation particulière.

Nous comptons de donner au commencement du Journal du mois prochain le reste de ce Manifeste avec la Remarque générale du Cardinal Alber-

roni, qui est une espèce de Réfutation des principaux points.

*Liberté
rendue à la
République
de San-Ma-
rino.*

Après ce que nous avons montré de l'affaire de *San-Marino* il y a deux mois, on pouvoit s'attendre de la voir bientôt terminée, & les choses remises sur le pied qu'elles étoient avant l'émeute. Mr. Enriquez, Commissaire du St. Siege, nommé pour y travailler, s'est rendu à *San Marino*; un Avocat appelé Laurezo, est allé l'y joindre par ordre du Pape, afin de l'aider dans la recherche de l'état des événemens passés; & enfin le 4. Février Mr. Enriquez fit échouer tous les desseins de ceux qui s'étoient portés à troubler la République, en cassant, annullant & déclarant pour non avenue tout ce qui y avoit été fait par le Cardinal Alberoni, & en la rétablissant en conséquence dans la possession & jouissance de son ancienne liberté. Il avoit ordonné auparavant par un Decret accepté par le Sénat, que les Criminels Belzoppi & Lolli, auteurs, ou causes des desordres, fussent bannis à perpétuité des Terres de *San-Marino*.

II. Le Cardinal Alberoni, qui après le tumultueux événement de *San-Marino* étoit retourné à Ravennes, en partit peu de tems après pour Rome, où il arriva le 1. Janvier, étant relevé dans la Légation de la Romagne par le Cardinal Marini. Il n'a pas vû si-tôt le Pape, ne s'étant rendu que le 21. à son audience pour la premiere fois. Mais le Cardinal Corsini, & la plupart des autres Cardinaux n'ont point tardé à lui aller rendre leur visite. L'affaire dont il étoit regardé comme l'auteur, a fait encore du bruit pendant quelque tems, & tous les discours n'ont cessé à cet égard, que depuis que Mr. Enriquez l'a terminée absolument. Cependant l'on peut dire du Cardinal Alberoni, que tout le peuple de Ravennes ne l'a vû partir qu'avec

qu'avec regret. Il s'en étoit attiré l'amour & le respect par son habileté & ses autres rares qualités, aussi lui ont-ils rendu jusqu'au jour de son départ tous les honneurs imaginables, & donné toutes les marques possibles de reconnoissance pour la justice avec laquelle il les a gouvernés. Le Cardinal Marini nouveau Légat, arriva à Ravenne peu de jours après le départ du Cardinal Alberoni, & y a été reçu avec toutes les marques d'honneur usitées dans ces sortes d'occasions par le peuple, qui se flatte de jouir sous son gouvernement de tous les Privilèges qui lui ont été accordés par son Prédécesseur.

III. On sçait que les différends avec la Cour de Turin sont ajustés; nous l'avons annoncé dans nos Mémoires du mois de Février; mais on n'est pas encore convenu des termes de la Bulle dont le St. Siège & le Roi de Sardaigne puissent être satisfaits. Il y a eu à ce sujet une Congrégation qui s'assembla les 24. & 26. Janvier, de sorte que cette négociation est encore imparfaite. Celle avec la Cour de Portugal l'est aussi, quoique tout ce qui en restoit à régler fût terminé; & ces deux négociations demeureront peut être encore long-tems sur ce pied, d'autant qu'elles n'ont pas été accomplies sous le Pontificat de Clément XII. qui a passé de cette vie à l'autre le 6. Février au matin.

Sa Sainteté avoit été pendant quinze jours sans plus donner d'espérance de la voir rétablie de son mal ordinaire, qui étoit une rétention d'urine: La fièvre avoit redoublé, & de fréquens évanouissemens annonçoient enfin la mort prochaine. Dans cet état le St. Pere n'a presque plus donné de tems aux affaires du siècle, il l'a consacré entièrement à la dévotion, aucun des Cardinaux ses créatures, ni le Cardinal Camerlingue qui n'a pas bougé de

*Mort du
Pape.*

son appartement, n'ayant pû seulement le porter à la re-
nuë d'un Consistoire pour remplir les deux places va-
cantes dans le Sacré College, l'une par la mort du
Cardinal Davia décédé à Rome le 11 Janvier, &
l'autre par celle du Cardinal Borromei qui est mort
dans son Diocese à la fin du même mois. Toutes
les fois qu'on en a parlé à S. S., Elle a répondu
que le tems des promotions étoit passé, & qu'il
falloit songer à l'éternité; Elle a donné pendant sa
maladie beaucoup d'autres marques de sa pieté, &
d'une vraie résignation à la volonté de Dieu.

Le feu Pape est mort âgé de 87. ans & dix
mois, étant né le 7. Avril 1652. Le 7. de Mai
1710. le Pape Clement XI. le créa Cardinal, & le
12. Juillet il fut élu Pape, en prenant le nom de
Clement XII.

On n'a pas attendu la mort de S. S. pour pren-
dre toutes les précautions accoutumées afin d'assu-
rer la liberté publique pendant l'interregne, parce
qu'on prévoyoit bien qu'elle ne releveroit point de
sa maladie. Dès le 30. Janvier on commença à
transporter au Château Saint Ange tous les prison-
niers qui étoient dans les prisons publiques. La
nuit du 1. au 2. Fevrier il fut ordonné aux Officiers
de visiter les Armes de leurs Soldats, & de leur
commander de se pourvoir de poudre & de plomb;
& le 3. le Commissaire Général des Armes fit pu-
blier une Ordonnance en vertu de laquelle les Sol-
dats devoient coucher ou passer la nuit dans leurs
quartiers.

Aussi-tôt que le Pape eut rendu l'ame à son
Créateur, le Majordôme de S. S. s'assura de l'An-
neau du Pécheur qui est le sceau ou cachet du
Pape. Ce cachet est d'or & du prix de cent écus.
Le Cardinal Camerlingue se rendit peu de tems
après au Palais de Monte-Cavallo, & ayant fait
le

la priere ordinaire pour le repos de l'ame du feu Pape, il en reconnoit le Corps, & fit dresser un acte de cette reconnoissance par les Cleres de la Chambre Apostolique. Son Eminence le fit ensuite consigner l'Anneau du Pêcheur, elle prit aussi possession du Quirinal au nom de la Chambre Apostolique, & fit faire un inventaire sommaire des meubles qui s'y trouverent.

Le 7. on ouvrit le corps du Pape pour l'embaumer. Vers le soir il fut porté au Vatican, dans une grande Litiere ouverte, au milieu de laquelle il y avoit un lit de parade. Il étoit exposé sur ce lit revêtu de ses habirs pontificaux avec la Thière sur la tête, & un Calice à la main. La Litiere étoit précédée par une avantgarde des Chevaux-Legers ayans à leur tête douze Trompettes sonnans à la soudine, avec des crêpes moitié noirs & moitié violets. Ensuite venoient quelques Bataillons Suisses, suivis d'un grand nombre de Palfreniers, conduisans des Haquenées couvertes de houffes noires trainans jusqu'à terre. Au milieu de ces Haquenées marchoient confusément les Estafiers du feu Pape, portans à la main des torches de cire jaune allumées. Les douze Pénitenciers de Saint Pierre portans aussi des torches à la main venoient ensuite. Ils étoient au milieu de la Garde Suisse autour de la Litiere. Le Grand Ecuyer de Sa Sainteté étoit derriere la Litiere sur un Cheval noir, sans oreilles, & n'ayant pour tout harnois, que des bandes de toile, un drapeau de satin blanc, & une aigrette à trois rangs de filet de verre & de clinquant doré sur la tête. Nombre de Palfreniers suivoient le Grand Pénitencier conduisant des Mules noires couvertes de blanc, & quelques Estafiers avec des Haquenées blanches couvertes de noir. Une Compagnie de Cuirassiers, le reste de la Garde Suisse, & sept Ca-

*Pompe
funebre du
Pape.*

non de bronze doré fermoient la marche. Le Convoi étant arrivé sous le Portique du Vatican, les Chanoines de cette Basilique reçurent le Corps de Clement XII. en chantant les prieres ordinaires, & le porterent dans la Chapelle Sixtine, d'où il fut transféré le lendemain matin dans celle du St. Sacrement, & exposé sur un lit de parade élevé à la vuë du peuple, qui est venu en foule lui baiser les pieds. Les Eglises devant lesquelles a passé le Convoi, ont sonné toutes leurs Cloches. Le même jour les Cardinaux Ottoboni, Albani Camerlingue, Alberoni, & deux Cardinaux Chefs d'Ordre, s'assemblerent chez le Cardinal Laurent Corsini, premier Diacre, pour déliberer sur les moyens de pouvoir à la tranquillité publique, & ils firent appeller les Prélats & Chefs des Tribunaux, à qui l'on donna les ordres nécessaires pour se conduire dans la conjoncture présente.

Le Sacré College tint le 8. sa premiere Congrégation *Sede vacante*, dans une des Sacrifices de l'Eglise de St. Pierre. L'ouverture s'en fit par la lecture des Bulles des Souverains Pontifes concernant la direction du Conclave & l'élection d'un nouveau Pape. Leurs Eminences prêterent le serment ordinaire, le Cardinal Camerlingue mit, suivant la coutume, l'Anneau du Pécheur en pièces; & le Gouverneur de Rome fut admis à l'audience du Sacré College, qui le confirma d'une voix unanime dans sa Charge. Les Cardinaux Chefs d'Ordre dépêcherent l'après-midi des Exprés aux Nonces & autres Ministres du St. Siege dans les Cours étrangères, de même qu'aux Cardinaux absens, pour leur porter la nouvelle de la mort du Pape. Le Cardinal de Lemberg arriva ce jour-là d'Allemagne.

Le 9. le Sacré College consistant en 21. Cardinaux, assista au premier Service divin pour le
 repos

repos de l'ame du feu Pape: il tint ensuite dans le même endroit que le jour précédent une seconde Congregation. Les Cardinaux Aquaviva, Tencin & Riviera, comme Ministres des Rois d'Espagne, de France, & du Chevalier de St. Georges, y firent chacun un discours convenable au sujet au nom de leurs Maîtres, auquel le Cardinal Ottoboni Doyen du Sacré College a répondu avec beaucoup de politesse, & les Cardinaux Bichi, Alexandre Albani & Sacrapanti furent chargés du soin de la construction du Conclave, dont Mr. Sacrapanti fut en même-tems nommé Commissaire par le Cardinal Camerlingue. On confirma ensuite dans leurs Emplois les Ministres de la Cour, & les Gouverneurs de l'Etat Ecclésiastique.

Au second Service célébré le 10. pour le repos de l'ame de Clement XII. il y eut 24. Cardinaux, les Chefs des Tribunaux, & les Clerc de la Chambre Apostolique. Le Sacré College tint ensuite sa troisième Congregation, & nomma le Pere Bozozzi, Confesseur du Conclave. Le soir on déposa le corps du feu Pape dans une Niche de l'Eglise de St. Pierre; seize Cardinaux, dont 15. étoient créatures de S. S. & une bonne partie de la Noblesse Romaine assistèrent à cette cérémonie.

Le 11. le Sacré College après le troisième Service divin pour le feu Pape, & s'être assemblé en Congregation, choisit deux Medecins & un Chirurgien pour servir au Conclave. L'Ambassadeur de Malthe fit ce jour-là sa Harangue, à laquelle le Cardinal Doyen répondit, comme il avoit fait aux Cardinaux Ministres des Têtes Couronnées. Les Conservateurs du Peuple Romain furent admis le même jour à l'audience du Sacré College: On les avoit renvoyé à ce jour, parce qu'ils manquoient de
se

se présenter à cette audience dès la première Congrégation.

La construction du Conclave étant achevée le 12. par la diligence du Cardinal Alexandre Albani, les Cardinaux tirèrent ce jour-là au sort les cellules de cet Edifice. Le lendemain ils tintrent la Chapelle ordinaire & la Congrégation générale: Les Congrégations particulières se tintrent alors tous les après-midi chez le Cardinal Altieri.

La grande Messe pour le repos de l'ame du feu Pape fut célébrée le 14. Le Sacré College y assista, & tint ensuite la Congrégation ordinaire pour l'élection des Conclavistes.

Obseques du
feu Pape.

On commença le 15. les Obseques de S. S. Quatre Cardinaux en Chapes noires, conjointement avec celui qui célébroit le Service divin; firent l'abloute donnant de l'eau benite & de l'encens au-tour d'un magnifique Catafalque qu'on avoit élevé au milieu de l'Eglise de St. Pierre, & qui étoit décoré de mille livres pesant de cierges & de torches. Ces obseques ont duré jusqu'au 17. inclusivement; ç'a été Mr. Piccolomini qui a prononcé ce jour-là, après la grande Messe, l'Oraison funebre du Pape devant le Sacré College. Mr. Allemani, premier Custode de la Bibliothèque du Vatican, fit le 18. l'Oraison Latine *pro eligendo Pontifice*. Le Cardinal Doyen célébra ensuite la Messe du St. Esprit. Après le Sermon il entonna le *Veni Creator*, qui fut chanté par les Musiciens de la Chapelle. Pendant cette cérémonie 15. Cardinaux allerent deux à deux au Conclave, étant escortés par deux Suisses & deux Chevaux-Legers.

Ouverture
du Conclave.

Le Sacré College s'étant rendu dans la Chapelle Pauline, s'y enferma pour lire & jurer les Bulles; & recevoir le Serment de Mr. Colonna, Majordôme & Gouverneur du Conclave. Plusieurs Cardi-

aux retournerent à leurs Palais, mais ils revinrent ensuite pour aller coucher au Conclave, qui fut fermé à neuf heures du soir. Toute la Prélature & la Noblesse en habits de cérémonie étoient allé jusqu'à cette heure visiter les Cardinaux dans leurs cellules.

Le même jour le Cardinal Coscia se renferma aussi dans le Conclave ; le Sacré College l'y avoit invité en lui envoyant son Secrétaire & un Maître de cérémonie. On ne lui fit aucune mention du passé, cependant ce Cardinal avoit écrit quelques jours auparavant une Lettre circulaire à tous les Cardinaux pour appuyer ses prétentions, qu'on lui disputoit, d'entrer au Conclave avec la voix active & passive, dans la première desquelles le Pape l'avoit réhabilité en vertu d'un Bref que S. S. avoit fait donner au Cardinal Ottoboni pour autoriser ce dernier à faire cette réhabilitation, mais avec le concours du Sacré College. La Lettre du Cardinal Coscia finissoit par une espèce de protestation. Mais avant d'entrer au Conclave, il en avoit écrit une autre remplie de termes les plus soumis.

Il y eut pour la première fois scrutin au Conclave le 19. On le fait comme de coutume, & de la manière que voici. Aux côtés du grand Autel dans la Chapelle *Pauline*, on en a dressé six autres, où les Cardinaux qui célèbrent viennent dire la Messe. Mr. Sagrista chante ensuite une grande Messe *pro eligendo Pontifice*, il est servi par les deux premiers Maîtres des Cérémonies qui portent la Croix à baiser aux trois Chefs d'Ordres, & leur font les encensemens ordinaires : Ils vont de-là à la Chapelle *Sixtine* que l'on ferme. Chaque Cardinal met dans un Calice d'or son billet écrit par le Conclaviste, & signé par le Cardinal avec une clévisé pour signe. Ce Billet porte les termes suivants ;

vans, *Eligo in Summum Pontificem Dominum meum Eminentissimum* N. Le Billet est replié à plusieurs plis ; au fonds il y a le nom du Cardinal écrit de sa main ; le pli qui le couvre est cacheté ; l'*Eligo* est de la main du Conclaviste , mais contre-fait , afin de ne pas connoître de qui il est , & la Sentence ou Signe au-dessus sert à le faire distinguer , au cas que le Cardinal veuille le montrer.

Tous les matins il y a Scrutin , & ceux des Cardinaux sur qui le Conclave paroïssoit dans les commencemens avoir fixé son attention , étoient les Cardinaux Corradini, Lanfredini & Gotti. Mais comme on sçait que le premier de ces trois ayant eu l'exclusion d'une Puissance pour son *Bellum Corradinum* , lors du dernier Conclave , il ne doit pas lui rester plus d'esperance dans celui-ci , dans lequel on commence déjà à remarquer une Puissante fonction , & qui ne pourra manquer de devenir assez nombreuse pour l'emporter sur toutes les autres , puisqu'elle est composée des Cardinaux Aguviva, Tencin, Corsini & Riviera.

Peu de jours avant l'entrée des Cardinaux au Conclave Mr. de Thums , nommé depuis peu Ministre de l'Empereur , l'Ambassadeur de la République de Venise , & le Pere d'Evora , Ministre de Portugal , furent admis à l'audience du Sacré College , & lui firent les exhortations & les complimens convenables au nom de leurs Principaux. L'Ambassadeur de Boulogne & l'Agent de Ferrare en eurent aussi audience , & l'ont assuré du respect & de l'obéissance de ces Etats.

On remarque dans le présent Interrègne une tranquillité parfaite , par les précautions qu'ont prises à cet effet le Cardinal Camerlingue , & le Gouverneur de Rome. On pourroit aussi attribuer cette tranquillité dont on n'a gueres d'exemple ,

à une résolution que les Cardinaux ont prise, avant leur entrée au Conclave, de maintenir la Lotterie comme par le passé.

Dans le cours du mois de Mars on attendoit à Rome l'arrivée des Cardinaux de differens Pays, qu'on apprend s'être mis en chemin pour venir au Conclave, & concourir par leurs suffrages à l'élection d'un nouveau Pape.

IV. Clement XII. a signé quelques jours avant sa mort un Bref par lequel il accorde au Roi d'Espagne, pendant l'espace de cinq ans la dîme de tous les revenus du Clergé des Etats de sa domination en Amérique & dans les Isles Philippines; & cela, à ce que l'on prétend, en consideration de la guerre presente de S. M. Cath. avec l'Angleterre. Cette derniere faveur du feu Pape envers le Roi d'Espagne, lui vaudra environ deux millions de piastres par an.

V. Il est arrivé ce que l'on avoit prévu touchant le Collier de l'Ordre de la Toison d'or dont le Connétable Colonna étoit revêtu. Obligé, comme il l'a été, de le renvoyer à l'Empereur, après avoir accepté du Roi des deux Siciles le nouvel Ordre de St. Janvier, sans en avoir demandé la permission à S. M. I., il n'a pas été long-tems dépouillé de cette marque d'honneur, le Roi d'Espagne la lui ayant renduë aussi-tôt qu'il fut informé de cette nouvelle.

VI. On a appris de Florence que le Grand Duc a consenti que le Chevalier Corsini, petit-neveu du feu Pape, se mît en possession du Grand Prieuré de Pise, vacant par la mort du Grand Prieur d'Elbene, & qui lui avoit été donné par Sa Sainteté. Le Comte de Spada, Ministre de S. A. R., en a depuis délivré l'Exequateur au Pape. Cette affaire qui avoit fait quelque bruit, à cause que le Grand
Duc

Duc paroiffoit avoir deftiné ce Grand Prieuré au Sereniffime Prince Charles fon frere, & été terminée encore avant la mort du Pape.

VII. Des puyes continuelles ont caufé dans l'Etat Eccléfiastique une grande mifere parmi les Payfans qui dans le mois de Janvier le rendoient en nombre à Rome pour y trouver du foulagement chez le Pere commun. S'étans attroupés plusieurs fois devant le Palais de *Monte-Cavallo*, où le Pape faisoit alors fa réfidence, & ayant expoſé leur mifere au Gouverneur de Rome qui en fit raport à S. S., on leur a distribué du pain par ordre du Sr. Pere; ce qui a continué pendant plusieurs jours. Comme les eſpeces d'or & d'argent font auffi extrêmement rares à Rome, & que ce qu'on a mis juſqu'ici en œuvre n'a pas encore remédié à cette diſette, on croit qu'il faudra enfin toucher au tréſor du Château St. Ange pour en tirer de quoi faire battre de la monoye. Ce tréſor eſt de cinq millions qui s'y trouvent en dépôt depuis plus d'un ſiecle.

Un Bâtiment de Corſaires de Barbarie échoüa vers le commencement de Fevrier ſur le rivage de *Fiumicino*, & dont tout l'Equipage conſiſtant en 70. Turcs, a été pris par les Habitans de l'endroit.

VIII. *Naples*. A l'abri de la neutralité de cette Couronne, plusieurs Bâtimens Marchands Anglois entrèrent dans le Port au mois de Janvier, la plupart eſcortés par des Vaiſſeaux de guerre de l'Amiral Haddock, & ces Bâtimens qui ont été ſuivis par beaucoup d'autres, jouiſſent de la même liberté de commerce, que ſ'il n'y avoit point de guerre entre l'Eſpagne & la Grande-Bretagne. Cependant on n'eſt pas moins ſur ſes gardes avec la neutralité, que ſi l'on avoit une guerre à attendre, la marine

& les forces de terre ayant été mises & se trouvant dans un très-bon état.

Mais toutes les vues du présent Gouvernement tendent principalement à faire fleurir le commerce, qui est l'ame d'un Etat & le bonheur des peuples, & à l'étendre dans les Pays étrangers. Il travaille à cet effet à des Traités avec diverses Puissances ; Il y en a un avec la République de Venise autant que conclu ; un autre sur le tapis avec celle d'Hollande paroît avancé ; & sans compter divers autres, on prétend que la Cour de Londres a fait aussi proposer un Traité de Commerce ; mais de celui-ci l'on pourroit bien avancer que la Cour n'y donnera pas les mains, pendant tout le tems que durera la guerre entre l'Espagne & l'Angleterre.

Au moyen des faveurs accordées aux Etrangers, plusieurs Marchands de différentes Nations, sont déjà venus s'établir à Naples, & la Cour ne néglige rien pour y en attirer encore d'autres. Elle a de plus fait publier un Edit, par lequel il est permis aux Juifs de venir aussi y fixer leur établissement. Cette permission durera 50. années consecutives, pendant lequel tems les Juifs pourront négocier librement dans ce Royaume & dans celui de Sicile, s'y établir avec leurs Familles, & s'en retourner lorsqu'ils le jugeront à propos, le Roi les prenant tous sous sa protection. Ces Privilèges égaux au moins ceux dont jouissent les Nations les plus favorisées, on s'attend à en voir bientôt arriver dans le Royaume un grand nombre, & sur-tout une vingtaine de Familles, qui viennent de Hollande, & dont la Cour a déjà reçu les noms.

IX. Outre l'érection du College de Commerce dont on a parlé il y a deux mois, le Roi a créé pour la Ville de Naples & son district un Consulat de Terre & de Mer, composé de cinq membres,

bres, auxquels il est ordonné particulièrement d'administrer une prompte justice, & d'éloigner de leur Tribunal les longueurs ordinaires du Barreau. Le premier de ces Tribunaux a fait imprimer la taxe de ses droits & salaires qui sont les uns du double & les autres du tiers & du quart moindres que ceux des autres Tribunaux; ce qui ne cause pas peu de jalousie, sur-tout au Conseil de sainte Claire, lequel, comme le premier du Royaume, se plaint qu'on lui ôte une bonne partie de ses occupations, par l'évocation de tous les Procès qui ont du rapport au commerce. On ne doit pas douter que le nouveau Consulat n'ait aussi bien des ennemis, parce que l'on y remarque déjà qu'il termine en une séance une multitude de Causes que les autres Tribunaux tenoient un tems infiniment plus long.

X. L'Ambassade à la Cour de Madrid vacante par la mort du Prince della Torella, vient d'être remplie par le Prince Ricardo Cataneo, Duc de Termoli, Président de la Vicairerie. Le Prince Ardore Milanolui succede dans cette Présidence, le Roi l'en ayant revêtu. S. M. a conféré aussi au Duc d'Andria la Charge de Capitaine des Hallebardiers, qu'avoit le feu Prince della Torella, & au Colonel Vargas, le Régiment dont il étoit pontvû.

On dit la Reine enceinte de trois mois, cependant la grossesse n'a pas encore été déclarée.

XI. *Toscane.* La nouvelle de l'heureux accouchement de la Grande Duchesse ayant été apportée de Vienne au Gouvernement, on chanta le 24. Janvier le *Te Deum* en actions de grâces dans l'Eglise de l'*Annuntiata*. Le soir il y eut des feux de joye par toute la Ville, & le Prince de Craon donna à la même occasion un magnifique repas suivi d'un Bal à un grand nombre de personnes de la premiere distinction.

distinction. Madame l'Electrice Douairiere Palatine reçut dans le même-tems un Expiés du Grand Duc avec une Lettre par laquelle S. A. R. lui donnoit part que la Princesse nouvellement née avoit été tenuë en son nom sur les fonts de Baptême.

XI. On a fait depuis peu quelques changemens dans les Garnisons Impériales du Grand Duché, & l'on a particulièrement renforcé celles des Places situées vers la Légation de Ravenne. Le Regiment de Berlichingen, Cuirassiers, a eu ordre de passer dans le Milanez, à l'exception de deux Compagnies, & il s'est depuis mis en marche pour s'y rendre. Le peu de Chevaux qu'avoit ce Regiment ont été vendus à Pise, d'où l'on inferé ou qu'il sera remonté dans le Milanez, ou peut être cassé.

Quant aux Milices du Pays, le Grand Duc a résolu de les réduire à douze Bataillons, & de les mettre sur le pied de celles du Roi de Sardaigne.

L'Abbé Nicolini a reçu ordre de se rendre à Rome pour y menager les interêts du Grand Duc pendant le Conclave.

XII. La neutralité que S. A. R. a embrassée à l'occasion de la guerre presente de l'Espagne avec l'Angleterre; attire, comme de coutume, beaucoup de Navires Anglois dans le Port de Livorne. On en comptoit jusqu'à 60. au commencement de Fevrier, qui devoient mettre incessamment à la voile sous l'escorte de quelques Vaisseaux de guerre; Mais le Consul Anglois a représenté à Mr. le Comte Capponi, Gouverneur de Livorne, que les Marchands de sa Nation souhaitoient que l'Article III. du Reglement concernant la Neutralité, s'étendit aux seuls Vaisseaux de guerre, & que les Bâtimens Marchands n'y fussent pas compris, parce qu'il est dit dans cet Article, qu'aucun Bâtiment ne pourra sortir du Port que 24. heures après le départ d'un

Navire de la Nation ennemie. La réponse du Gouvernement à cette représentation a été, qu'il en informeroit le Conseil de Régence, & feroit observer exactement l'Article en question, de même que tous les autres du Règlement du Grand Duc son Maître, jusqu'à ce qu'il eut reçu des instructions à ce sujet.

Les Armateurs Espagnols n'ont plus fait de grandes prises dans ces mers, ce qui doit être attribué à la précaution des Anglois de faire escorter leurs Navires Marchands par des Vaisseaux de guerre, dont quelques-uns croisent à la hauteur du Port de *Livorne* & sur les côtes voisines.

XIII. *Milan*. On est tout préparé dans cet Etat à recevoir le Corps de Troupes Impériales qui doit y venir d'Hongrie; les Magazins pour leur subsistance sont remplis, & l'on n'a pas négligé de pourvoir aussi de munitions de guerre ceux qui devoient l'être, selon des ordres venus de Vienne. Les Recrues qu'on fait dans le Duché ont aussi tout le succès possible.

Le Roi de Sardaigne fait faire de son côté des Recrues, remplit les Magazins, & réparet ses Places frontières.

XIV. *Venise*. Deux Decrets viennent d'être encore publiés par le Magistrat de la santé au sujet des quarantaines: Par le premier il est ordonné que la quarantaine pour les Marchandises qui viennent d'*Autriche* & du *Tirol* soit réduite à 28. jours, & celle pour les personnes à 25. : Et par le second, que la quarantaine tant pour les personnes que pour les Marchandises qui viennent de *Dalmatie*, de l'*Albanie*, & des Provinces voisines ne soit plus également que de vingt-huit jours. Depuis la mort du Pape le Magistrat de la santé a jugé encore à propos de réduire de 28. jours à 21. la quarantaine qu'il faut faire sur la frontiere; ce qui est

de quelque avantage pour ceux qui dans ce tems doivent entreprendre le voyage de Rome.

XV. Le Prince Royal de Pologne & Electoral de Saxe qui est à Venise depuis le 21. Decembre, n'a fait donner part de son arrivée au Sénat que dix jours après. La République a depuis nommé quatre Gentilshommes des meilleures Familles de l'État pour le servir & l'accompagner pendant tout le séjour qu'il fera en cette Ville.

Le 7. Janvier on fit avec les formalités usitées l'ouverture du Carnaval. Le sujet principal de l'arrivée à Venise du Prince de Pologne a été de participer aux divertissemens de ce tems, & de voir ce qu'il y a de remarquable dans cette Ville. Tous les jours on lui a procuré de nouveaux plaisirs. Les quatre Gentilshommes qui l'accompagnent ont eu soin sur-tout de faire à cet égard ce dont ils étoient chargés de la part du Gouvernement : Entr'autres, ils lui donnerent le 16. Fevrier dans la grande place de St. Marc le divertissement d'un combat de Taureaux. On avoit dressé au-tour de cette place des Galleries pour les Masques qui s'y étoient rendus en grand nombre ; tous les Balcons étoient pareillement remplis de Masques & ornés de riches Tapissieries. Après le combat dans lequel il y avoit 100. chiens contre 40. Taureaux, on coupa la tête à trois Taureaux, & le vol, ou la descente d'un homme du haut du clocher de St. Marc sur une corde, fut de même exécuté avec beaucoup de succès. Ces spectacles finirent par un très-beau feu d'artifice.

S. A. R. avoit eu la curiosité le 25. & le 26. du mois précédent de voir l'entrée publique à Venise de l'Abbé Don Joseph Poëza Castromonte, Ambassadeur Extraordinaire du Roi des deux Siciles, & le cortège avec lequel ce Ministre fut

conduit dans la Salle du Sénat pour y présenter au Sérénissime Doge ses Lettres de créances ; ce qui a été l'une des plus brillantes cérémonies qu'on eut encore vûe de cette espece, & si l'on ne craignoit de se trop étendre on en feroit ici un recit. Pour la même raison on se dispensera aussi de celui des fêtes qu'a données pendant trois jours le Prince de Campo Florido, Ambassadeur d'Espagne, à l'occasion du Mariage de l'Infant Don Philippe avec Madame de France Première. Rien n'a jamais surpassé ces fêtes en magnificence & en profusion ; tous les Ambassadeurs & Ministres des Couronnes y ont assisté ; & le Prince Royal de Pologne les a aussi honorées de sa présence, étant marqué avec toute la suite.

XVI. Le Seigneur Theodore Baron de Neuhoff est venu du Royaume de Naples à Venise, & s'y est arrêté pendant plusieurs jours avec un Saufconduit du Gouvernement : Il a voulu participer aussi à quelques divertissemens du Carnaval, ayant paru en masque chez les principaux de la République. On l'a vû encore chez le Comte de Schulembourg, Velt-Maréchal des Forces de l'Etat, & chez le Consul de la Grande Bretagne. Il est parti sur la fin de Janvier : on a d'abord ignoré pour quel Pays ; mais depuis l'on a appris qu'il s'étoit embarqué afin de se rendre à *Tunis* auprès du jeune Dey, qui lui a donné plus d'une fois des marques d'amitié & d'estime pour son entreprenant génie. Si le Baron de Neuhoff ne s'est pas rendu si recommandable à la République de Genes, elle a néanmoins tout sujet de conserver de la personne une éternelle memoire.

XVII. *Genes*. Le grand froid du mois de Janvier, qui a été presque universel, a causé un dommage inexprimable aux arbres fruitiers depuis *Savone* jusqu'à *Porto Fino*, la plupart étans morts

par

par la gelée. Il en est de même de tous les Jardins de Genes & des environs qui sont entièrement détruits. On compte qu'il faudra plus de 30. ans avant qu'ils puissent se rétablir, les arbres en ayant aussi été gelés & coupés à un demi pied de terre : De plus, par des vents furieux, des Campagnes entières d'Oliviers ont été ravagées le long de la côte Occidentale de cet Etat, & plusieurs Bâtimens ont péris dans les lieux où on les croyoit le plus en sureté. Avec ces dommages que l'on peut compter pour une véritable perte dans ce Pays, on a la nouvelle de *Calvi* en Corse, que dans le même mois de Janvier il y a eu des vents si affreux, que la plus grande partie des maisons y ont été découvertes, & presque tous les Oliviers de la *Balagna* abbattus & détruits.

XVIII. Après le tour que la France a fait prendre aux affaires de l'Isle de Corse, on s'attendoit de voir enfin publier le Règlement dont on a parlé dans nos précédens Journaux ; mais cette publication est encore à le faire : Cependant Mr. de Joinville, Ministre de cette Couronne, a remis au mois de Janvier, par ordre de Sa Maj. Très - Chrétienne, une Déclaration à la République, dont voici la teneur.

LA rebellion de l'Isle de Corse est enfin appaisée : Les Habitans se sont soumis & ont rendu leurs armes. Tout y est tranquille, & le Roi a rempli ses engagements : Cependant les mêmes motifs qui ont engagé S. M. à prendre la protection de la République de Genes, pour appaiser la révolte de cette portion de ses Sujets, ne lui permettent pas de dissimuler, que l'état present de l'Isle de Corse ne doit pas être regardé comme un état stable & permanent. Les cœurs de ces Insulaires sont toujours

Déclaration
du Ministre
de France
au sujet de
l'Isle de Cor-
se.

ulcérés contre la République, ils n'ont obéi qu'à la force. Il est presque certain que dès qu'ils croiront n'avoir plus rien à craindre, la revolte commencera tout de nouveau : Les Chefs qu'on en a chassés y rentreront sur le champ, & trouveront encore les mêmes ressources qui les ont soutenus si long-tems. La parfaite soumission de cette Isle est donc l'ouvrage du tems & d'une administration modérée & équitable. La confiance ne peut revenir que peu à peu, & après que ces peuples se seront accoutumés à un joug doux, & auront senti le bonheur d'un état tranquille. C'est ce que S. M. a cru nécessaire d'exposer à la République, afin qu'elle juge elle-même, comme y étant la plus intéressée, du parti qu'il convient de prendre, & de ce qu'elle croit devoir proposer au Roi pour consolider & affermir la soumission de ces peuples féroces, les policer par des Loix convenables à leur caractère, & les disposer à y obéir.

Cette Déclaration du Roi de France a été mise en délibération au Sénat. C'est un important article pour la République. On est curieux d'apprendre quelle résolution en suivra. Car non-obstant la pacification annoncée des troubles de l'Isle de Corse par les Troupes Françoises, on a sujet d'être encore dans les justes appréhensions qui se font sentir dans la Déclaration qu'on vient de voir. Il est ainsî à présumer que la Régence se portera à supplier le Roi T. C. de ne point retirer ses Troupes de l'Isle. Elles y sont d'autant plus nécessaires que toute la Pieve de *Zicavo*, s'est déclarée en faveur du Baron Jean-Frédéric de Neuhoff, neveu du Seigneur Theodore, qui s'y trouve avec une bande de ses adhérens : Que quelques Habitans de la *Balagna* ont aussi repris les armes ; & qu'on sçait que le

Seigneur

Seigneur Theodore lui-même a encore un parti tant en Corse, qu'en Terre-ferme, prêt à tout entreprendre. Cependant l'on n'ignore pas que le Marquis de Maillebois, Général des Troupes Françaises dans cette Isle, use de tous les moyens imaginables pour faire revenir les Insulaires de leurs préventions; qu'il n'épargne aucuns châtimens ni le dernier supplice contre ceux qui ont l'audace de contrevenir à ses ordres; que tous les jours il fait donner des exemples de severité qui devoient intimider les uns & ramener les autres à leur devoir. D'ailleurs, ses manieres polies & engageantes le font considerer & aimer de tous les gens de bien. L'une de ses attentions a été aussi de faire embarquer pour Toulon tous les prisonniers Corfes, en leur accordant la permission d'aller servir dans le Regiment Royal Corse; & en même-tems de purger l'Isle de tous les bandits, vagabonds & gens sans aveu, dont il y a encore un grand nombre de l'autre côté des montagnes. Mais ce dernier article, il ne pourra l'exécuter pleinement qu'au Printems, à cause des neiges. On a lieu de se louer aussi beaucoup du Marquis de Villemur qui a travaillé avec succès à reconcilier les Habitans de l'Isle. Tout le monde auroit souhaité que cet Officier restât toujours dans l'Isle; mais on apprend qu'il va y être remplacé par le Comte de Mallose, Colonel du Regiment d'Agenois.

XIX. Deux Corsaires de Majorque, qui étoient partis de la *Bastia*, se sont emparés d'un Vaisseau Anglois, à la hauteur de Porto-Ferrayo: c'est l'unique prise qui se soit faite par les Espagnols dans le cours d'un mois entier dans ces mers, à cause des précautions que prennent les Bâtimens Anglois qui y navigent, & qui entrent dans le Port de Gènes & autres de l'Italie. Les Armateurs Espagnols

gnois les tiennent cependant de tous côtés dans une gênante sujétion, n'osans se risquer à mettre à la voile d'aucun Port, sans avoir une escorte de quelques Vaisseaux de guerre de leur Nation.

XX. Des incidens que l'on dit d'importance, ont déterminé la Régence à l'envoi à Vienne d'un Ministre Extraordinaire ; on ne les fait pas encore connoître au Public, mais s'ils sont en effet d'importance, ils ne tarderont gueres d'éclater. Le Chevalier Rudolphe Brignole est nommé pour remplir ce poste, & doit partir incessamment: Il est frere de Mr. Brignole qui a été Ministre auprès du Roi Très-Chrétien avant Mr. Lomellini.

Le 11. Fevrier Mr. Balbi, Doge de la République, ayant fini les deux années de sa Régence, le Conseil a élu Mr. Spinola pour remplir à la place ce premier poste de l'Etat.

A R T I C L E I I I.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **T**Out est en mouvement dans la Catalogne. La premiere Colonne des Troupes du Roi est partie de Barcelonne au mois de Fevrier, pour se rendre, à ce que l'on prétend, dans l'Isle de Minorque, & l'on travaillé en toute diligence aux préparatifs pour le transport du reste des Troupes destinées pour la même Isle, & de l'Artillerie. Les Généraux & autres Officiers partent successivement pour se rendre à leurs Postes. Le Duc d'Ormond arriva le 10. à Barcelonne, d'où il étoit attendu sur la fin de Fevrier à Madrid, afin d'aller de

là en Galice, & y prendre le Commandement en Chef du Corps d'Armée que l'on assemble dans cette Province: Il aura sous lui le Marquis de Pozzo-Bianco, Milord Marshall, & le Marquis de Villahermosa, Lieutenans-Généraux, & six Marechaux de Camp, qui sont, le Chevalier d'Irre, le Marquis de Croix, Mr. Solis-Ignante, & Mrs. de la Torre, Feudoas, & Garcia Artiaga.

*Généraux
des Armées.*

Le Commandement en chef de l'Armée de Catalogne paroît destiné au Comte de Glimes, Capitaine General de cette Principauté. Il y aura dans cette Armée cinq Lieutenans-Généraux & sept Marechaux de Camp. Les premiers seront, le Marquis de Castellas, Mr. de Pages, le Marquis de Bay, Don Ramirez de Azzellano, & le Comte de Sayve. Les Marechaux de Camp seront Mr. Gualy Pavia, Mr. de Snouck, le Marquis de Valdecanas, le Comte de Jauch, le Comte de Valhermoso, le Marquis de Gravina, & Mr. Levante. Il est apparent que le Duc de Montemar commandera en chef dans l'Andalousie. Mais on ne peut encore rien avancer des expéditions que la Cour a en vûe dans la presente guerre contre la Grande-Bretagne, ni si effectivement elle a formés des projets dont l'exécution soit résoluë. Les Politiques prétendent toujours que cette guerre ne sera d'aucune durée, que les forces de la Monarchie étant en Campagne il se présentera des moyens d'ajuster les grands différends qui divisent les deux Couronnes; que la France s'y interressera d'une manière à ne point voir sa médiation rejeitée; que des conférences du Ministre du Roi Très-Christien avec ceux de la Cour ont aurant cet article pour objet, que celui de l'avancement du Commerce des François dans la Monarchie; & qu'également à Londres les entre-

tiens

tiens du Ministre de France ont roulé, & roulent encore sur le juret d'un accommodement.

*Conseil
établi.*

II. Cependant le Roi a établi un Conseil de Finances pour délibérer sur les moyens qu'on jugera les plus convenables pour subvenir aux dépenses que demandent les diverses entreprises que la Cour doit avoir méditées : Il est composé de huit membres, dont le Cardinal de Molina est le Chef. Les sept autres sont le Duc de la Mirandole, le Marquis de Maty, Mr. de Torre, & Mr. Torneco. Ces trois derniers sont du Conseil de l'Amirauté : Les deux autres sont Mr. de Campille, Intendant des Armées du Roi, & Mr. Ferdinand de Montenegro, qui, comme nous l'avons déjà dit, est nouveau Ministre des Finances, à la place de Mr. Iturralde, qui s'est retiré.

Ce nouveau Conseil a commencé de s'assembler au commencement de Fevrier, & continué régulièrement aux jours fixés. L'un des membres est chargé chaque fois de faire au Roi le rapport des résolutions qui y sont prises.

III. De fréquens Couriers qui passent à Madrid, venans & allans de Paris à la Cour de Portugal, font juger qu'il y a des négociations sur le tapis. On veut, à ce que l'on présume, porter, ou peut-être obliger S. M. Portugaise à rompre avec la Grande-Bretagne, parce que les Anglois tirent seuls tout l'avantage de la Neutralité de ce Monarque. Ce considéré, on doit croire que la Cour a déjà formé les desseins en assemblant une Armée en Galice.

*Bâtimens
pris sur les
Anglois.*

IV. On ne parle plus tant des prises Angloises que ci-devant. Les grandes précautions des Anglois dans leur navigation actuelle que l'on craint d'ailleurs être fort interrompue, font échapper leurs Bâtimens à la vigilance des Armateurs ; mais le nombre

des Princes &c. Avril 1740. 275

bre qu'on leur a enlevé seulement en Europe pendant les 4. derniers mois de l'an 1739. est connu, il est de 47. dont on voit la liste avec les noms de ceux qui les ont pris, & des endroits où ils ont été conduits. La valeur de ces Bâtimens & celle de leur cargaison est estimée 936750. piaſtres, ſuivant le produit des effets qu'on en a vendus, & l'évaluation des marchandises qui ſont encore à vendre. On ne comprend pas dans ce nombre de 47. les Vaiſſeaux qu'on a ſaiſis dans les Ports & Places des Royaumes de la Domination du Roi, lors de la publication des reſeſailles. Les Navires enlevés outre ceux-là en Amérique, ſont auſſi en nombre. Quant à ceux dont les Armateurs ſe ſont emparés depuis, il y en avoit quatorze vers le milieu du mois de Janvier. Les Armateurs qui ont fait ces priſes, & qui ont été en courſe pendant les quatre derniers mois de l'an paſſé, n'étoient cependant qu'au nombre de 44. Il y en aura bientôt un bien plus grand nombre en mer.

V. Le Roi a diſpoſé ſur la fin de Janvier de ſix Regimens d'Infanterie vacans & de ſix de Cavalerie, & conſéré au Colonel Don Gregoire Eſpinola de los Monteros le Gouvernement & la Charge de Capitaine Général de la Nouvelle-Andalouſie & des Provinces de *Cumana*, *Cumanagotes* & la *Guyana*, avec le titre de Brigadier. Le Roi a donné depuis à Don André Dias de Saravia, le Gouvernement de la Ville & du Port de *Valparayſo* dans la Province de *Chili* en Amérique. Le 14. Fevrier S. M. declara le Duc d'Attri, Grand Maître de la Maïſon de la Reine. La Compagnie des Gardes du Corps qu'avoit ce Seigneur, a été donnée au Prince de Meſſeran, & celle des Hallebardiers de la Garde qui vaquoit par la promotion de ce Prince, a été conſérée au Duc de Medina Celi. La ſurvivance du
Duc

*Regimens
& Emplois
conſérés.*

Duc d'Attri dans la Charge de Grand Maître de la Maison de la Reine, est accordée au Prince de Montico, avec l'exercice pendant les infirmités & absences du premier. Le Roi a aussi nommé le Duc de Salsarino son Ambassadeur à la Cour de France à la place du Marquis de La Mina, qui revient en Espagne, non-obstant ce qui paroissoit, & ce que nous avons dit dans nos derniers mémoires, que la présence de ce Ministre à la Cour du Roi Très-Christien y étoit autant nécessaire dans la conjoncture présente, que celle du Comte de la Marck à Madrid.

VI. Le quarantième jour depuis le commencement de la maladie de l'Infant Don Philippe étant passé, Son Altesse partit le 6. Fevrier du *Buen-Retiro* pour aller rejoindre la Cour au *Pardo*, où Elle fut reçue de toute la Famille Royale, & particulièrement de la Princesse son Epouse avec des démonstrations de joye. Il y a eu des fêtes trois jours consecutifs à l'occasion de son rétablissement. Ce Prince fut obligé de faire un détour de quatre lieues en se rendant de Madrid au Palais du *Pardo*, à cause que les chemins étoient devenus impraticables par une quantité de neiges tombées la nuit du 24. au 25. Janvier, & dont on ne se souvient pas d'avoir rien vû de pareil dans ce Pays. Aucune voiture ne put sortir à Madrid jusqu'au 29. du même mois qu'on ouvrit le passage dans les ruës à force de monde; & durant ce tems les gens de la Campagne n'ayant pû apporter des provisions dans la Ville. il y eut un manquement general de tout le nécessaire à la vie, & sur-tout de pain. La Cour s'est aussi ressentie de cette disette, parce que les provisions de bouche qu'on y envoie de *Madrid*, manquerent également jusqu'à ce que le Corregidor de cette Capitale eut

fait

fait rouvrir par 2000. travailleurs le chemin qui conduit au *Pardo*.

Le grand froid qui a commencé à se faire sentir d'une maniere si violente la nuit du 5. au 6. Janvier, a été pareillement si vif & si perçant en Espagne, que tous les plus vieux conviennent de n'en avoir jamais remarqué de semblable. Il a été cause que le Cardinal Valenti Gonzaga qui étoit sur le point de partir pour Rome, a différé son voyage, & que Mr. Barni qui vient le remplacer avec caractère de Nonce du Pape, a différé aussi de partir de Barcelonne, où il est arrivé il y a plusieurs mois, pour se rendre à Madrid.

VII. Il y avoit au commencement de Fevrier au Port de *Cadix* deux Vaisseaux d'avis prêts à mettre à la voile pour les Indes Occidentales, & n'attendant à cet effet que les derniers ordres de la Cour. On a reçu vers le même tems des Lettres de *Cartagene*, qui portent qu'il y avoit dans ce Port des Indes six Vaisseaux de guerre; que le trésor qui avoit été transporté de *Lima* à *Panama* consistoit en douze millions de pesos, & qu'il y avoit encore à *Callao* deux millions qu'on devoit envoyer aussi incessamment à *Panama*. Ces Lettres ajoutent que deux Vaisseaux de guerre ayant paru à la hauteur du Fort de *Cartagene*, le Gouverneur avoit fait d'abord partir une Barque pour aller les reconnoître; que l'Officier qui y commandoit s'étant rendu à bord des Vaisseaux de guerre, avoit été arrêté par les Anglois; que ceux-ci avoient remis ensuite à la voile amenant avec eux la Barque Espagnole avec son Equipage: Et que les Places fortes dans les Indes sont en bon état de défense & si bien pourvûes de toutes sortes de provisions & de munitions de guerre, qu'on n'y doit rien appréhender de la part des Anglois.

VIII. La rigueur de la saison & les tems orageux, ou peut-être quelques autres raisons, ont porté la Cour à envoyer à Cadix un ordre aux Vaisseaux les Assogues de ne pas faire voile vers l'Amérique, quoique ces Navires se soient attendus à partir incessamment. Les tems orageux ont empêché aussi jusqu'au mois de Fevrier le débarquement des effets qui étoient à bord de la Flotille, & causé encore du dommage sur les côtes & dans le Détroit. Une nouvelle tempête arrivée sur la fin de Janvier a été sur-tout de nouveau assez dommageable aux Vaisseaux Anglois qui étoient à la Rade & dans le Port de Gibraltar, y ayant eu plusieurs Bâtimens Marchands qui ont été jettés sur la côte.

IX. *Portugal.* A la faveur de la neutralité dont les Anglois profitent plus qu'aucune autre Nation, il y a toujours un très-grand nombre de leurs Vaisseaux dans le Port de Lisbonne, on en comptoit jusqu'à 95. vers le commencement de Fevrier, tandis qu'il n'y en avoit que 16. Hollandois, 6. François, 6. Maltois, 4. Suedois, 2. Espagnols, 2. de Venise, 1. de Dannemarck, 1. de Lubec & 1. de Hambourg. Ces circonstances dont les Cours de Versailles & de Madrid ne paroissent point contentes, les portent à souhaiter que le Roi entre dans quelques-unes de leurs vûes à l'occasion de la guerre présente de l'Espagne avec l'Angleterre; pour cet effet S. M. a reçu depuis peu divers Exprés de l'une & de l'autre de ces Cours, & les dépêches de ces Exprés ont donné lieu à la tenuë de quelques conferences, à l'issuë desquelles on y a renvoyé ces Exprés.

X. La Flotte marchande destinée pour les Indes Occidentales, mit à la voile au commencement de Janvier avec un vent favorable, sous l'escorte du Vaisseau de guerre la *Nôtre-Dame de gloire*. Cette

Flotte

des Princes &c. Avril 1740. 279

Flotte est composée de 30. Vaisseaux; sçavoir 23. pour *Rio de Janeiro*, un pour la Baye de *Tous les Saints*. 2. pour *Angola*, un pour *Cachon*, & trois pour les Isles. Une autre Flotte qu'on attendoit de *Rio de Janeiro*, & de la Baye de *Tous les Saints*, est au contraire arrivée sur les côtes à la fin du même mois : Elle est composée de 38. Navires Marchands & de deux Vaisseaux de guerre, dont sept des premiers sont peu de tems après entrés dans le Port de Lisbonne, & un des derniers. On n'en sçait pas encore précisément la charge. Cependant l'on voit déjà celle du Vaisseau de guerre l'*Amirante* qui est venu au Port : Elle consiste, sçavoir, de *Rio de Janeiro*, en 65. arobes 7. livres & 8. onces d'or en poudre pour le Roi, 78. octaves & 12. carats de diamans, aussi pour S. M.; en 204. millions 425. mille 187. Raix en especes pour les particuliers, & 84. octaves de Topales pour les mêmes : Et de la Baye de *Tous les Saints*, en 4192. octaves d'or en poudre pour le Roi, en 56. millions 374. mille 580. Raix en especes pour les particuliers, 111. mille 491. octaves d'or pour les mêmes; 4. carats & trois grains & demi de diamans, & 1040. octaves de Topales aussi pour les Particuliers, en 1235. octaves & un quart d'or travaillé, & en 30. millions 842. Raix en especes enrégistrées. On compte que l'autre Vaisseau de guerre apporte également des efftes de l'espece de celui-ci, & que les Bâtimens Marchands sont aussi richement chargés.

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **A**ngleterre. A l'exception des Subsidés pour la sûreté & le bonheur de la Nation que le Parlement toujours assemblé continuë d'accorder au Roi, il ne s'y est rien passé de fort remarquable jusqu'à la fin de Février; & comme ces Subsidés s'accordent sans délai & avec beaucoup d'unanimité, que d'ailleurs les fonds publics ne baissent point, on en tire la conséquence que la Nation n'est pas déconcertée par le mauvais succès des premières entreprises des forces du Roi en Amérique & en Europe, & qu'elle songe à soutenir la Cour dans le parti de la guerre auquel elle l'a réduit. Mais ce qu'elle en exige ne doit pas non plus lui être refusé. Il n'a fallu que de simples plaintes pour engager le Roi à acquiescer à une demande des Marchands trafiquans en Portugal, dans les Ports d'Italie, & dans les Echelles du Levant. Ces plaintes furent qu'ils ne pourroient plus expédier leurs Navires qui sont chargés, s'ils n'avoient des protections pour le nombre de Matelots dont ils auroient besoin, vû sur tout que les Vaisseaux de guerre se donnent très peu de mouvement, & refusent même souvent de les secourir dans le danger, & en étans requis.

C'est ce qu'ils ont justifié, & ce qui a d'abord attiré l'attention du Roi, comme étant un grief des plus fort de la Nation; aussi est-il d'autant mieux fondé,

fondé que par là, la Nation n'avoit plus de débouché par la vente du produit de ses Manufactures, & que le Gouvernement étoit en même-tems privé d'un revenu considérable provenant des droits établis sur les marchandises que les Vaisseaux apportent à leur retour. Ce grief avec quelques autres fut proposé le 2. Mais aux deux Chambres, où il passera vraisemblablement, à cause du parti de la Cour qui y est toujours le plus nombreux.

II. A mesure qu'on avance dans la saison propre pour l'exécution des projets que le Ministère peut avoir formés, il en fait redoubler les préparatifs ; car rien ne paroît l'avoir encore déconcerté, non plus que la Nation, quoique tous les jours il apprenne la prise de quelques Vaisseaux ; que les Equipages des Flottes sous le commandement des Amiraux Haddock & Vernon sont tellement diminués par les maladies, qu'il leur sera presque impossible de tenir plus long-tems la mer, si on ne leur envoie incessamment un bon nombre de Matelots ; & que la misere accable les peuples de telle sorte, par la chute du Commerce qu'on ne se souvient pas d'avoir rien vû de semblable dans toutes les précédentes guerres. Le grand froid & les glaces ont aussi beaucoup contribué à la disette, le prix des vivres ayant augmenté de plus du double par l'impossibilité d'en faire venir par eau. Il en a été de même du charbon.

Cette misere qui s'étend sur les deux tiers de la Nation, fait craindre qu'elle ne soit suivie d'une grande mortalité ; elle est sur-tout inexprimable parmi le menu peuple, d'où il arrive que les Ouvriers, faute de travail, s'enrollent à force dans les six Régimens de Marine dont on a parlé, & auxquels le Roi fait ajouter 34. hommes par Compagnie.

III. Ce tems favorable à la levée des Troupes, joint à la nécessité où le Gouvernement s'en trouve, l'ont porté à la résolution de créer six nouveaux Régimens de Marine ; & les ordres sont expédiés à cet effet : Il est ordonné aussi à tous les Régimens d'Infanterie & de Cavalerie qui sont en pied dans les trois Royaumes de camper pendant cet été, afin de se trouver en posture de repousser l'Ennemi, au cas qu'il veuille tenter une descente. Les Officiers Généraux & autres ont ordre pareillement d'être bientôt à leurs postes, & sur-tout ceux des Garnisons de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*.

IV. Pendant qu'il y a de la facilité à donner par des Recrues une augmentation à quelques Régimens, que d'autres se rendent complets, & qu'on songe d'en former de nouveaux, on se voit dans la contrainte de recourir à la force, & même à des moyens bien frayeux pour avoir le nombre de Matelots, dont les Flottes du Roi ont besoin. A cet effet il y eut encore une Proclamation publiée le 16. Fevrier. On y promet deux guinées par forme de gratification à tout Matelot expérimenté au-dessus de l'âge de 18. ans & au-dessus de 54., qui s'enrollera volontairement pour servir à bord des Vaisseaux du Roi, & 30. shelin. à tout autre Matelot, outre six mois de paye assurés, au cas que leur service ne soit pas jugé nécessaire aussi long-tems.

C'est le nombre de dix mille Matelots qui manque encore pour rendre complet celui de quarante mille qu'on a jugé indispensablement nécessaire pour équiper les Vaisseaux de guerre qui ont été mis en commission. Et si les mesures que la Cour prend n'ont pas le succès désiré, il sera ordonné aux Connétables & autres Officiers de Justice d'enlever dans leurs districts tous ceux qu'ils connoîtront

être gens de mer. Pour engager dans ce cas les Connétables à s'acquitter d'autant mieux de ce devoir, on leur donnera deux guinées pour chaque Matelot qui sera fourni de cette manière. De plus, on sçait que dans un Bill qui est actuellement devant la Chambre des Communes pour l'enrégistrement des Matelots, il est stipulé, entre autres, qu'on en enrégistrera volontairement jusqu'au nombre de 15000. : Que ces Matelots recevront toujours la paye, excepté lorsqu'on leur accordera la permission d'aller servir sur les Vaisseaux Marchands, auxquels il sera enjoint de les préférer à tous autres: Que les mêmes Matelots auront des habits uniformes, & porteront une médaille d'argent, sur laquelle seront gravés leurs noms & leurs âges, la représentation de la Grande-Bretagne d'un côté, & un ancre de l'autre: Qu'après leur mort les veuves de ceux qui auront servi dix ans, recevront pendant leur vie la moitié de la paye dont leurs maris jouissoient, & que lorsqu'ils auront servi jusqu'à ce qu'ils soient surannés, ils auront le choix de recevoir la demie paye tout le reste de leur vie, ou de se faire admettre dans l'Hôpital des Matelots.

Telles sont les mesures que l'on croit devoit prendre quant aux Matelots. L'on a mis aussi de nouveau un *embargo* sur tous les Navires destinés pour les Pays étrangers, & l'on ajoute tous les jours aux préparatifs qui se font pour la guerre contre l'Espagne. Cependant l'on ignore où elle sera portée en premier lieu, car ce n'est que par conjectures qu'il est dit que ce sera aux Indes Occidentales.

V. La Neutralité étant le parti que le Roi des deux Siciles a jugé à propos d'embrasser dans la guerre présente de la Couronne contre celle d'Espagne, il

a revêtu du caractère d'Envoyé & de Plénipotentiaire, Mr. Como, ci-devant Agent de Parme en cette Cour; mais il n'a eu que trois semaines après en cette qualité la première audience du Roi, & l'honneur de remettre à S. M. ses Lettres de créance; parce qu'on a été pendant ce tems à délibérer s'il étoit convenable dans la conjoncture présente de séparer les intérêts du Roi des deux Siciles d'avec ceux du Roi son père. Mais cette affaire paroissant terminée, on ne doit pas douter que le Consul de la Nation Angloise à Naples ne reçoive aussi bientôt l'ordre d'y prendre le même caractère d'Envoyé Extraordinaire du Roi.

VI. Mr. Como, & tous les autres Ministres des Puissances Catholiques ont fait de vives remontrances, par ordre de leurs Maîtres, aux Secrétaires d'État, contre plusieurs clauses d'un Bill donné par le Parlement d'Irlande, pour désarmer les Catholiques de ce Royaume, & entr'autres, contre la clause portant " que les Maîtres & Maîtresses
 „ seront responsables du fait de leurs Domestiques,
 „ & encourront les peines portées par ce Bill, si
 „ ceux-ci sont trouvés avec des armes à feu. „
 Sur ces représentations on a dû examiner le Bill en question dans le Conseil du Roi.

Mr. de Vismes est à présent chargé des affaires de France en cette Cour, la mort ayant enlevé le 12. Fevrier Mr. le Comte de Cambis, Ambassadeur du Roi Très-Christien.

L'affaire du Prince de Galles est ensevelie dans un profond silence.

VII. *Hollande.* Toutes les Provinces ont envoyé leur consentement à la Généralité par rapport à l'augmentation projetée dans les Troupes de l'Etat; mais au commencement de Mars on n'avoit pas encore procédé à cette augmentation, quoi-
 qu'il

qu'il y ait eu une assemblée extraordinaire des Etats d'Hollande qui a duré depuis le 24. Février jusqu'au 5. de Mars, & dans laquelle on n'a délibéré que sur quelques projets de Finances, & sur les fonds necessaires à trouver pour l'entretien des Troupes qui doivent faire l'augmentation. Peut-être que dans l'Assemblée ordinaire qui s'est ouverte le 16. aura-t-on touché quelques articles de plus d'importance: Les Charges civiles & militaires vacantes doivent y avoir été conférées.

VIII. Les Ministres de toutes les Puissances qui résident à La Haye ont toujours des conférences très-frequentes avec ceux de la République; mais sur tout le Marquis de St. Gilles, Ambassadeur d'Espagne, Mr. de la Ville, chargé des affaires de France en l'absence du Marquis de Fenelon, & Mr. Trevor, Envoyé d'Angleterre: Ce dernier se donne à son ordinaire des mouvemens pour engager les Etats Généraux dans les intérêts de sa Cour; mais jusqu'ici l'on ne remarque pas qu'il ait fait de grands progrès dans cette commission. Quant au Marquis de St. Gilles, dans une de ses conférences il a notifié que par ordre exprés de l'Infant Don Philippe, Grand Amiral des Forces Maritimes du Roi son pere, on avoit restitué sans aucuns frais un Navire Hollandois qui ayant fait voile d'*Amsterdam* pour *Bilbao*, fut arrêté en pleine mer & conduit à *Saint Sebastien*, sous prétexte qu'il avoit sur son bord des Marchandises des Manufactures d'Angleterre: Et que pour obvier à une telle licence, & servir d'exemple aux autres, l'Armateur qui avoit pris ce Navire, a été condamné à une amende, & mis en prison. Une des conférences du Général de Debrole, Ministre du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, a roulé sur des prétentions de la Maison Electorale de Saxe sur les Duchés de Ber-

gue & de *Guilliers*, sur lesquelles S. M. Pol. songe de tenir ferme.

IX. On veut que du consentement du Roi Catholique on ait entamé un Traité de Commerce avec le Roi des deux Siciles; & l'on se flatte, eu égard à la neutralité dans laquelle la République paroît devoit rester dans la conjoncture présente, que les représentations que Mr. *Wander Meer*, Ambassadeur à la Cour de Madrid, a eu ordre d'y faire, au sujet de quelques articles de la Déclaration de guerre du Roi Catholique contre la Grande-Bretagne, auront le succès désiré, à cause que ces articles renversent ce qui a été stipulé depuis plus d'un siècle à l'égard des Commerçans étrangers, Sujets des Puissances de l'Europe, qui vivent en paix & en alliance avec l'Espagne, tandis que cette Couronne est en guerre avec l'une ou l'autre de ces Puissances; & parce que les François étans dans le même cas que les Hollandois, le Comte de la Marck a fait par ordre du Roi Très-Chrétien son Maître des remontrances pareilles à celles de Mr. *Wander Meer*, & a exposé les choses d'une manière assez nette & assez précise au Ministère Espagnol, pour operer l'effet qu'on en attend pour la sûreté du Commerce des Négocians François établis en Espagne.

X. De rudes tempêtes arrivées dans le mois de Janvier & Février ont fait beaucoup de dommages aux Vaisseaux partis du *Texel* pour les Indes Orientales: Ils ont souffert dans la *Manche* & dans les mers d'Espagne. Il y a de ces Navires qui ont été contraints de relâcher en Angleterre, en Irlande, & en Portugal; & d'autres ont périés dans le *Texel* même, ayant été sciés par les glaçons. On a vu aussi pendant ce tems une infinité de débris de Bâtimens

timens que la mer avoit jettés sur les côtes & sur celles de Flandres.

XI. *Pays Bas. Bruxelles.* Le Prince de Lichtenstein, Ambassadeur de l'Empereur à la Cour de France, arriva de Paris à Bruxelles le 8. de Fevrier, & alla descendre chez Mr. le Comte de Harrach, Grand Maître & premier Ministre de la Sérénissime Archiduchesse, & le 10. s'étant rendu à l'Hôtel d'Arenberg, le Duc de ce nom l'installa dans l'Ordre de la Toison d'or avec les cérémonies ordinaires. Mr. le Duc d'Arenberg a donné à cette occasion un dîner & un souper splendides auxquels la principale Noblesse de la Cour & de la Ville fut invitée. Après le dernier de ces repas il y eut un Bal qui dura jusqu'au lendemain matin. Le 11. après-midi le Prince de Lichtenstein partit en poste pour retourner à Paris.

XII. On assure que les conférences de Lille reprendront bientôt activité, & l'on dit la même chose de celles d'Anvers. Quoiqu'il en soit, les Comtes de Maldeghem & de Patin, Commissaires de l'Empereur au dernier de ces Congrès, ont eu depuis peu une audience particulière de la Sérénissime Archiduchesse, sur les affaires qui y ont du rapport.

S. A. S. a disposé du Gouvernement de Ruremonde en faveur de Mr. Kievil, Major de la Ville de Malines, & nommé Dame de la Clef d'or, Madame la Baronne Magdeleine. Therese de Weichs, l'une de ses Dames de Cour, en faveur de laquelle elle a créé une troisième place de Dame de la Clef d'or. Madame de Weichs en fit le 10. Fevrier le premier service.

XIII. Les Ministres d'Etat tiennent de fréquentes conférences tant au Palais que chez Mr. le Comte de Harrach. On y délibère, à ce que l'on prétend,

sur les moyens d'entretenir dans ce Pays un gros corps de Troupes & plus nombreux encore que celui composé des quinze Regimens qui y seront par l'arrivée des Troupes, attendus cet Eté. La Cour doit déjà avoir envoyé à Vienne le plan de la répartition des Regimens que l'on attend de Hongrie. L'un des points qui fait aussi, dit-on, l'objet des conférences des Ministres, est de réparer les fortifications des Places Fortes, & de pourvoir les magazins de toutes les provisions nécessaires.

XIV. *Ostende*. Deux Vaisseaux chargés de Thé, de Porcelaines, de soieries, & autres marchandises de la *Chine* & des *Indes Orientales*, sont arrivés dans ce Port au mois de Février. Ces marchandises dont il sera fait incessamment une vente, proviennent des ventes du Nord où les Marchands de ce Pays les achètent, & retrouvent à présent, sans inconvéniens & sans péril, une partie de ce qui ne leur est plus permis d'aller chercher aux Indes.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, & en LORRAINE, depuis le mois dernier.

I. **L**Es ordres sont expédiés de recommencer incessamment les travaux du Canal de *Gravelines* pour les voir achevés dans le cours de la présente année; & treize Bataillons y seront employés. Cette résolution jointe à celle que la Cour vient de prendre de faire monter tous les Vaisseaux de guerre qu'on a équipés pendant l'hiver, paroit donner beaucoup d'ombrage aux Anglois; car ils n'hésitent point de déclarer qu'une guerre ouverte

contr'eux leur seroit plus agréable que la Neutralité du Roi, à cause que n'osans s'y fier absolument, il leur en coûte autant d'être continuellement en garde afin de prévenir les desseins de la Cour, que si la guerre étoit effectivement déclarée. Mais ce qui manifeste encore mieux l'inquiétude de l'Angleterre, c'est que Milord Waldegrave, Ministre de cette Couronne, a sollicité une déclaration authentique du Roi touchant le parti que Sa Maj. veut prendre, laquelle déclaration fasse connoître en même tems si la Nation Angloise peut faire fond sur une observation exacte de la Neutralité de la Cour. En attendant cette déclaration, si le Roi juge à propos de la donner, on sçait que le Ministère est fort occupé, & l'on ne doit pas douter que ses délibérations ne roulent sur la guerre entre l'Espagne & l'Angleterre, & sur un Traité à conclure avec la première de ces Couronnes, dont on parle depuis plusieurs mois. Le grand Cardinal qui est au timon des affaires, travaille surtout à présent avec toute son application conjointement avec les Ministres & Secretaires d'Etat: Il n'est pas qu'à ce sujet l'on ne puisse avancer qu'il y a sur le tapis des affaires de grande importance que Son Eminence cherche à régler, & reglera infailliblement d'une manière à s'attirer, comme de coutume, l'admiration de tout le Royaume. Un Conseiller du Parlement de Nancy, qui a déjà plusieurs fois marqué son zèle pour les rares qualités de ce grand homme, & sur-tout lors de l'enrégistrement fait à ce Parlement du Brevet accordé par le Roi à Mr. le Duc de Fleuri pour le Gouvernement de la Lorraine, nous donne à sa louange le sixain que voici.

*Inquiétude
des Anglois,
& pourquoi.*

France! tu la connois, l'Eminence quatrième

Efface entièrement ce qui l'a précédé.

Et s'il en vient une cinquième,

Puisses-tu dire, Elle a dignement succédé.

Que ce dernier bienfait te soit tard accordé :

Il fera ton bonheur suprême.

II. Il est certain que Mr. le Duc de Penthièvre, Grand Amiral de France, a l'ordre de faire monter incessamment 18. Vaisseaux de haut bord, & l'on a déjà nommé douze des Capitaines qui doivent les commander. Les autres Vaisseaux seront montés tout de suite. Le Marquis d'Antin, qui se dispose à partir de Paris pour se rendre à *Bresl*, aura, dit-on, le Commandement d'une Escadre de 25. Vaisseaux que l'on destine à faire voile vers les côtes d'Espagne: Et si c'est là véritablement la destination de ces Vaisseaux, on peut former diverses conjectures à ce sujet; car ils ne serviront pas d'escorte aux Gallions en Amérique, puisque les Gallions ont été déchargés, & qu'il y a ordre de la Cour de Madrid de les armer pour en faire des Vaisseaux de guerre. On seroit tenté de croire à la vûë des armemens maritimes de la Couronne, que l'on songe sericusement d'épouser le parti de l'Espagne dans la guerre présente, si l'esprit pacifique du Cardinal de Fleuri n'étoit connu de tout le monde: On croit par conséquent pouvoir avancer, que pendant qu'on fait dans les Ports du Royaume de grands préparatifs de guerre, & que l'Espagne & l'Angleterre se disposent à mesurer leurs forces, que Son Eminence ménage leur réconciliation, & que cet événement pourra bien être le fruit de son travail actuel & de son application, puisque l'un & l'autre n'ont toujours pour but que de mettre tout l'univers dans la jouissance d'une paix profonde.

III. Mr. le Cardinal a fait au mois de Fevrier

des Princes &c. Avril 1740. 291

une reforme dans la Charge de Grand Maître, qui consiste à supprimer le droit qu'avoit le Grand Maître, d'avoir en propre la Vaisselle appelée aux trois Couronnes, servant à la table du Roi, & qui est très considerable. Quand le Roi venoit à mourir, on rachetoit cette Vaisselle au moyen d'une somme considerable pour le Roi successeur. A present il n'y aura que la Vaisselle du Commun nommée à une & deux Couronnes qui sera sujette à ce droit, lequel étoit trop onereux à l'Etat.

IV. Le Marquis de Breteuil est fait Secrétaire d'Etat de la Guerre depuis le 16. Février, cet important poste étant devenu vacant le jour précédent par la mort de Mr. d'Angervilliers. Il avoit déjà occupé cette place avec applaudissement sous le Ministère de feu Mr. le Duc. Mr. de Breteuil qui étoit Chancelier de la Reine & Maître des Cérémonies des Ordres du Roi, prêta le 21. serment entre les mains de S. M. & en reçut un accueil très favorable, plus de 200. Officiers composoient la suite du nouveau Ministre à cette cérémonie.

*Mr. de
Breteuil
fait Secre-
taire d'Etat.*

Le Roi a accordé une pension de 20000. livres à Madame d'Angervilliers, & a donné au Comte de Maurepas l'appartement que Mr. d'Angervilliers occupoit au Château de Versailles. Celui du Comte de Maurepas a été donné à Mr. de Breteuil, & celui qu'avoit ce dernier à la Marquise de Ruffée, fille de Mr. d'Angervilliers.

V. Le Nonce du Pape est venu le 21. à Versailles notifier au Roi la mort de Clement XII. dont on avoit reçu la nouvelle par un Exprés du Duc de Saint-Aignan la nuit du 14. au 15. Dans le moment que cette nouvelle fut apportée au Cardinal de Fleuri, il envoya des Gentilshommes à Paris l'annoncer aux Cardinaux de Polignac, de Selyres, de Rohan & d'Auvergne. Ces deux der-

niers

niers après avoir été rendre leurs respects au Roi, sont partis pour Rome : S. M. leur donne à chacun 50. mille livres pour les frais du voyage. Le Cardinal d'Auvergne a pour Conclaviste les Abbés de la Rochefoucault & de Choiseuil, Aumôniers du Roi. Sa suite est composée de plusieurs personnes de considération & d'Étrangers qui l'ont supplié de faire le voyage de Rome sous ses auspices. Mr. le Prince Constantin & l'Abbé de Ventadour accompagnent le Cardinal de Rohan, avec les Abbés de Guéflin, la Garlée & Daidié, Aumôniers du Roi, & l'Abbé du Quernay, Grand Vicaire de Coutance.

*Départ des
Cardinaux
pour le Con-
clave,*

Mrs. les Cardinaux de Fleuri, de Polignac & de Gesvres, ne faisant pas le voyage de Rome, il ne se trouvera que trois Cardinaux François au Conclave; on ne s'en flatte cependant pas moins que la faction de la Cour ne sera la plus puissante, parce qu'on sçait que les Cardinaux Espagnols & Napolitains, & la plupart des Créatures du feu Pape se joindront à eux.

VI. Plusieurs Couriers partent depuis quelques semaines pour Lisbonne; on ne peut douter que ce n'est au sujet de la Neutralité de la Couronne de Portugal, laquelle n'est pas plus du goût des Espagnols, que celle de la France ne plaît aux Anglois. Ces Couriers vont être suivis par Mr. de Chavigni, nommé Ambassadeur auprès du Roi de Portugal, & qui est chargé d'une commission très-importante, au sujet des affaires de la conjoncture présente. Il a ordre de passer par Madrid, & de n'en partir qu'après avoir conféré avec les Ministres de S. M. Catholique.

VII. Le Comte de Cambis, Ambassadeur du Roi à la Cour de Londres, y est mort, & Madame son Epouse est déjà de retour à Paris. Il n'y a
point

point encore de Ministre nommé pour le remplacer; mais on croit que le choix de S. M. tombera sur le Comte de Lautrec, dont le mérite est très-connu. Le Gouvernement de *Sifferson* en Provence & de *Villeneuve* lez *Avignon* qu'avoit le feu Ambassadeur, a été d'abord conféré au Comte de Cambis son fils.

VIII. Sur la fin de Fevrier le Marquis de Sainville arriva de Vienne pour reprendre les fonctions d'Envoyé du Grand Duc de Toscane. On croit ce Ministre chargé de commissions relatives à la Pragmatique-Sanction, & aux Biens allodiaux de la Maison de Medecis. Il n'est pas qu'il n'ait aussi des instructions concernant les négociations qu'on seait être sur le tapis en diverses Cours.

IX. Il est permis pendant ce Carême de manger des œufs dans Paris: Il y a un Mandement de Mr. l'Archevêque qui en accorde la permission, & un Arrêt du Parlement du 26. Fevrier, qui ordonne que ce Mandement soit exécuté; permis par conséquent d'exposer & de vendre des œufs dans les Marchés & Fauxbourgs de Paris. La disette des provisions de bouche de Carême occasionnée par le grand froid qui a fermé cet hiver toutes les Rivières, rendoit nécessaire la permission de manger non-seulement des œufs, mais de la viande; cette permission étant donnée ce Carême dans bien des Diocèses où la coutume n'en est pas introduite. La Cour étoit portée à la demander à Mr. l'Archevêque qui l'auroit aussi accordée avec plaisir, mais elle a été traversée par ceux-là mêmes qu'on croiroit être les premiers à devoir la demander; ce sont les Entrepreneurs des Boucheries. M. de Marville, nouveau Lieutenant Général de Police, les ayant fait assembler, & conféré là dessus avec eux, ils lui ont déclaré que si les Boucheries s'ouvroient pendant le

*Permissio
de manger
des œufs.*

Carême.

Carême, on seroit obligé de les fermer après Pâques; parce que les Bestiaux sur lesquels ils comptoient pour ce tems-là, étans tués avant Pâques, il leur seroit impossible dans les circonstances présentes d'en trouver une quantité suffisante pour en pourvoir la Ville ensuite. Le judicieux Magistrat a goûté ces raisons, & les a fait valoir à la Cour.

*Jugement
applaudi.*

X. En faisant mention de Mr. de Marville, nous jugeons à propos de rapporter la première Sentence qu'il a prononcée. Voici le fait: Une fille jolie réduite à l'extrémité par la misère, la découvre par ses pleurs; elle touche un Marchand de vin qui passe: il lui offre un azile chez lui jusqu'à ce qu'elle trouve une condition, & lui donne un lit dans une Chambre près de la sienne. Profitant de la misère, & sous la promesse d'une petite somme, il la séduit; le lendemain il la renvoie avec un papier dans lequel la fille croit que l'argent qui lui a été promis, est renfermé. Elle n'y trouva qu'une pièce d'argent; mais le papier étoit un Billet de Lotterie. Deux jours après elle apprend que son Billet a gagné un lot considérable, & transportée de joye, elle va au Bureau pour toucher. Elle trouve opposition de la part du Marchand de vin, qui avoit gardé le Numéro du Billet. La fille conseillée de l'assigner à la Police, le fait: Elle dit la vérité, & le Marchand ne pouvant la nier, est condamné à payer en entier la somme qu'il avoit promise à la fille en la séduisant; déclaré de plus, que le Billet qui lui a été donné est à elle, & en conséquence on ordonne le paiement. Ce premier jugement de Mr. de Marville a été généralement applaudi.

Substitution XI. Le feu Duc de Bourbon, dont nous avons
du feu Duc annoncé la mort le mois passé, a fait par son
de Bourbon Testament une substitution de tous ses Biens en
 faveur

faveur du Prince de Condé son fils, & au défaut de ce Prince, en faveur des Comtes de Charolois & de Clermont, & après eux, en faveur du Prince de Conti: Mais il est décidé que la Duchesse sa Douairière jouïra du tiers des revenus qu'il laisse, & que le Prince héritier portera le nom de Condé. Cette Princesse s'est volontairement chargée de la garde des diamans de la succession.

Le Regiment de Goesbriant que le feu Duc avoit acheté 120. mille livres, & dont elle avoit pourvû, avec l'agrément du Roi, le Marquis d'Argens, sous le nom de *Condé Dragons*, vient d'être ôté à ce Seigneur, & donné au Chevalier de Mailly: Mais le Marquis d'Argens a été gratifié d'une pension, & d'une Compagnie que Mr. de Mailly avoit dans le Regiment de Vibraye.

XII. Le Cœur de feu Mr. le Duc fut porté le 8. Fevrier avec pompe à l'Eglise de la Maison Professe des Jesuites par l'Evêque de Mâcon. Ce Prêlat étoit dans un Carrosse de deuil à huit Chevaux, accompagné du Curé de St. Sulpice, de Mr. de Bresac, Aumônier de Madame la Duchesse, & de Mr. le Chevalier de la Marck: Ce Carrosse étoit suivi de quatre autres aussi de deuil à six chevaux, & de deux de Mr. le Comte de Clermont. Le Convoi étoit escorté par un Détachement de 40. hommes du Guet à cheval. Le 10. vers les neuf heures du soir on enleva le Corps du feu Duc de son Hôtel où il étoit depuis neuf jours, pour l'inhumer à *Enguien*: Il étoit dans un Char à huit Chevaux caparaçonnés de noir & moire blanche avec les armes de la Maison de Bourbon-Condé: Quatre Aumôniers à cheval marchoient à côté de ce Char, qui étoit suivi de six Carrosses de deuil à six Chevaux, & précédé de cent hommes à cheval & de 200. à pied, tous Domestiques de
cette

*Le Corp.
de ce Princi
inhumé à
Enguien,*

cette Maison. Le Corps fut reçu à l'Eglise d'Anguien par le General de l'Oratoire qui s'y étoit rendu de Paris avec 50. Prêtres de son Ordre, & le lendemain on y celebra un Service solennel pour le repos de l'ame de Son Altesse Sérénissime.

Le même jour la Cour a quitté le deuil qu'elle avoit pris pour la mort de ce Prince.

Le Chevalier de la Marck & le Marquis d'Anlezi restent attachés au Prince de Condé, de même que la plupart des autres Gentilshommes de feu Mr. le Duc son Pere : Et tous les Domestiques qui étoient au service de S. A. & qui n'entrent point dans celui du Prince de Condé, conservent la moitié de leurs gages par forme de pension.

XIII. Le Comte de Charolois qui a l'administration de la succession du feu Duc, a fait tuer tous les Sangliers de la Menagerie de *Chantilly*, & ordonné qu'on en distribuë la chair aux Paysans du lieu : Il doit, dit-on, aller s'y établir. Ce Prince donne des marques d'esprit, d'une vivacité réglée & d'une sagesse dans les affaires qui concernent la succession dont il est chargé, qui surprennent tout le monde, aussi un chacun est-il charmé de le voir dans ces fonctions.

XIV. *Lorraine.* Avec l'agrément de la Cour de France, le Roi va créer un nouveau Regiment, dont le Prince de Beauveau, fils aîné du Prince de Craon, sera Colonel, Mr. de Montcamp, Commandant, & les deux Freres de Mt. de la Galajziere, l'un Lieutenant-Colonel, & l'autre Major. Sa Majesté faisant usage de l'indult que le Pape lui a accordé, a conféré une riche Abbaye à Mr. le Cardinal de Tencin, & une autre à Mr. l'Abbé Zeluski, qui étoit chargé à Rome des affaires de Sa Majesté dans le tems des derniers troubles de Pologne.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **R**atisbonne. Les cinquante mois Romains, que l'Empereur a demandés pour la dernière Campagne de la guerre contre les Turcs, furent accordés unanimement le 15. Fevrier à ce Monarque dans les trois Colleges de l'Empire; il n'y eut que le Ministre de Prusse qui déclara à cette occasion, que le Roi son Maître n'y vouloit prendre aucune part, & ne pouvoit rien promettre ni accorder; que cependant il ne prétendoit pas détourner par son exemple les autres États de l'Empire de la résolution qu'ils voudroient prendre à cet égard. Le Prince de Furstemberg, premier Commissaire de l'Empereur, a depuis reçu de Vienne la Ratification Impériale à l'avis de l'Empire, & l'a communiqué à la Diète par la voye de la Dictature publique. Mais plusieurs Princes & États n'ayant pas encore payé leur quote-part des mois Romains qui ont été accordés de tems en tems à S. M. Imp., on ne doute pas que bientôt on ne reçoive un Decret de Commission à ce sujet, & que l'Empereur ne prenne en même tems les mesures convenables pour donner tout le poids à la Résolution qui sera prise là-dessus par la Diète. A present qu'on a terminé l'affaire des derniers 50. mois Romains conformément aux desirs de la Cour Imperiale, il est aparent qu'on reprendra incessamment celle des Monoyes, & qu'on tâchera de la finir aussi sans plus de délais.

Depuis l'arrivée à Ratisbonne de Mr. de la Noüe, Ministre de France, il n'a encore entamé aucune affaire; mais ayant reçu au mois de Fevrier des instructions de la Cour, on croit qu'il se mettra bientôt hors d'inaction. Ces instructions, si on dit juste, regardent les limites de la Lorraine, & particulièrement le Comté de Falckenstein.

II. *Prusse. Berlin.* Sa Majesté Prussienne accorde sur la fin de Fevrier à une Compagnie de Marchands de Hambourg, un Octroi, en vertu duquel Elle la prend sous sa protection, lui permet d'envoyer des Vaisseaux aux Indes sous son Pavillon, & s'engage à leur accorder les Passeports necessaires, pour les mettre à l'abri de quiconque voudroit les insulter. On sçait que ce Projet a été pendant quelques années sur le tapis; mais des difficultés qui se sont présentées de tems en tems, on ont toujours traversé l'exécution jusqu'à present. Le premier Vaisseau de cette Compagnie partira dans le courant du present mois d'Avril: Il est percé pour 20. pièces de Canon, & s'appelle l'Aigle couronné.

III. *Baviere.* L'Electeur vient de faire dans ses Etats un emprunt d'un million 375. mille florins; & pour lever cette somme sans que personne en souffre, on l'a repartie de façon que les Villes qui sont au nombre de 39. ont fourni pour leur quorepart 323000. florins, les Bourgades 126000.; les Communautés du Plat. Pays & Maisons Nobles, 300000., les Administrateurs, Receveurs & autres Officiers des Domaines de la Cour 100000., les Colleges de la Compagnie de Jesus 100000., les Abbayes, Monasteres & Couvents des autres Ordres Religieux 426000.

La Cour de Saxe ne nous presente que des fêtes qu'elle a données & des divertissemens qu'elle

qu'elle a pris pendant le Carnaval, & qui ont surpassé dans l'ordre & le bon goût tout ce que les autres Cours de l'Europe ont montré dans ce genre; mais on se dispensera d'en faire le récit, comme étant peu intéressant.

IV. *Vienne.* Le Carnaval s'est passé ici sans qu'il y ait eu de ces brillantes fêtes de noces de Village que l'on voyoit autrefois en tems de Paix, ni presque de Masques, l'Empereur n'ayant pas jugé à propos de les permettre cette année. Ce Monarque a tenu pendant ce tems tous les jours Conseil d'Etat, & les Ministres des conférences continuelles, d'où l'on peut inferer qu'il y a des négociations sur le tapis d'une importance très-grande. L'application actuelle aux affaires du Ministère de la Cour de France, dont nous avons déjà dit quelque chose en son lieu, met d'ailleurs le Public dans cette opinion, & le persuade en même tems, que dans peu l'on verra le dénouement de plusieurs affaires remarquables. On présume quant à présent que Sa Maj. Imp. employe les bons offices pour empêcher que la guerre entre l'Espagne & l'Angleterre ne devienne générale.

V. Le Prince de Saxe-Hildbourghausen a présenté au Conseil de Guerre des remaques & additions sur le plan concernant la réduction des Troupes de l'Empereur qu'il avoit donné au mois de Janvier dernier. Le Comte de Kevenhuller a fait la même chose; & tous les Généraux ensuite d'un ordre de la Cour ayant aussi dressé, chacun selon son jugement, le plan qui lui paroissoit le plus propre pour faire dans les Troupes de Sa Maj. une réduction proportionnée à la conjoncture présente de la Paix, il y a apparence que les conférences militaires se tiendront incessamment pour prendre une résolution finale sur cet article: mais

On prévoit que cette résolution ne sera pas exécutée si-tôt, car on continuë les nouvelles levées, comme si les Troupes devoient être conservées sur le pied qu'elles ont été pendant la guerre. Il n'y a jusqu'ici que la réduction du Régiment de Louis de Wirtemberg, Dragons, à laquelle on doit proceder incessamment, le tour viendra ensuite à celui de jeune Spleni. Les Soldats & Chevaux du premier passeront dans le Regiment de Gorha.

Les Chefs des Chancelleries & Tribunaux, sur une réquisition de la Cour, donnent également par écrit leurs avis, au sujet de quelques arrangemens qui pourroient s'y faire à l'avantage des Finances de S. M. pour contribuer à les remettre sur un bon pied : il paroîtroit convenable de dégager les hypothèques en déterminant des fonds à cet effet, & un nombre d'années; c'est là du moins l'avis déjà donné du Comte de Kollowrath, Ministre du Conseil Privé des Finances. Le payement de tous les arrétages dûs aux Troupes ne paroîtroit pas moins nécessaire. Quant à ce point l'on assure que la Chambre des Finances traite actuellement avec un Juif qui veut se charger de payer ces arréages.

VI. Sur la fin de Fevrier le Regiment de Gyulani, Infanterie Hongroise, reçut l'ordre de se tenir prêt à marcher vers l'Italie. Les autres Regimens destinés pour le même Pays, attendoient un pareil ordre, afin de sortir de leurs quartiers & de se mettre en marche; ce qui, peut-être, seroit déjà arrivé, si le froid n'avoit continué à être si violent. Les Troupes destinées pour l'Empire & pour les Pays-Bas, aussi bien que celles de Munster, de Cologne & de Wirtzbourg, doivent prendre la route de *Pilsen* en Bohême. Quant à ces dernières,

pis pour en retenir une partie au service de l'Empereur. On ne déclare pas encore au juste le nombre de Regimens qui passeront aux Pays-Bas, cependant l'on publie à présent que ce nombre ne sera pas moins que de dix, tant d'Infanterie, que de Cavalerie. L'Infanterie marchera en premier lieu, & la Cavalerie seulement vers l'Été, à moins de quelque événement imprévu; la Cour l'a ainsi jugé convenable sur une représentation du Duc d'Artemberg, Général en chef des Troupes de Sa Maj. dans les Pays-Bas, que les fourrages secs y étoient d'une si grande rareté, que la Cavalerie ne trouveroit pas de quoi subsister.

VII. Comme il y a encore des restes de maladies contagieuses en quelques endroits de la Hongrie, on ne fera pas sitôt un changement par rapport au cordon qu'on a tiré sur la frontière, & à la quarantaine que sont obligés de faire ceux qui viennent de ce Royaume. Le Collège de la Santé y a envoyé un habile Chirurgien, afin d'assister conjointement avec ceux qui y sont déjà, à la visite des Troupes, à mesure qu'elles arrivent sur la frontière pour faire la quarantaine, & passer ensuite dans les divers États de la Domination de l'Empereur.

Mais il se présente une petite difficulté sur la quarantaine dont on ne peut exempter le Ministre qui doit partir à Vienne de la part de la Porte Ottomane, & il faudra chercher à l'aplanir; car il est dit dans le 22^e Article du Traité de Paix avec le Grand Seigneur, que les Ambassadeurs que les deux Empereurs doivent s'envoyer, partiront au mois de Mai, pour se rencontrer dans le même tems près de Belgrade & y être échangés, afin de faire ensuite, aussi dans le même tems, leurs entrées publiques à Vienne & à Constantinople; ce qui

ne seroit point à l'égard de l'Ambassadeur Turc ; puisque sa quarantaine retarderoit de quelques semaines son arrivée.

VIII. Mr. le Général Succow chargé de prendre les mesures nécessaires pour relever les Mines du Banat de *Temeswar*, & rétablir ce Pays dans l'état où il étoit avant la guerre, remontre par un Memoire qu'il a envoyé en Cour, les grandes difficultés qu'il trouve dans le rétablissement de ces Mines, lesquelles pourront bien être abandonnées, d'autant plus que Mr. de Neffzer, qui a une connoissance parfaite de ce Pays-là, insinué à la Cour d'en négliger toutes les Mines, à l'exception des deux principales qui rapportent environ 80000. florins par an.

IX. On apprend de *Belgrade* que la démolition des Fortifications de cette Place se trouvant retardée par le grand froid qu'il a fait, l'on vient de commander un grand nombre de Paysans des Villages d'Esclavonie, pour y aller travailler, & recouvrer par là le tems perdu. On apprend en même tems que les Généraux de *Schmettau* & *Guadagna* sont à *Semlin* attendans le Baron d'Engelshoven, & les Commissaires nommés par la Porte pour régler les limites des deux Empires de ce côté-là.

X. Le Courier qui a apporté la ratification du Grand Seigneur au dernier Traité, fut renvoyé vers le milieu de Février à *Constantinople* pour y porter quelques mille ducats à divers Ministres & Officiers de Sa Hauteffe. Des avis qu'on a eus de cette résidence de la Cour Ottomane assurent que le Grand Vizir se soutient à la faveur des brigues ramées dans le Serail pour empêcher une réunion de deux factions qui demandent un nouveau Grand Vizir : Et qu'un nouvel Ambassadeur de *Thomas-Kouly-Kan* y étoit arrivé, sans qu'on dise rien

du

du sujet de cette Ambassade ; mais qu'on croit remarquer que la Porte en prend ombrage, parce que vraisemblablement il demandera le passage par le Territoire Turc d'un gros Corps de Troupes Persanes, sous prétexte qu'elles accompagneront l'entrepreneur Schach-Nadir dans un pèlerinage qu'il publie de vouloir faire à la *Mecque*.

XI. D'abord après la nouvelle reçue à la Cour du décès du Pape, on y tint une conférence, à l'issue de laquelle l'ordre fut envoyé aux Cardinaux Sujets de l'Empereur de se préparer au voyage de Rome. Le Cardinal de Colomitz, Archevêque de Vienne, & le Cardinal de Sinzendo ff Evêque de Breilau, se sont depuis mis en chemin. L'Empereur leur donne à chacun 12000. florins pour les frais de ce voyage, & 5000. pour ceux de la quarantaine qu'ils doivent faire sur la frontière de l'État de Venise. Il n'y a pas d'apparence que le Cardinal de Schonborn fera le même voyage ; il n'y aura ainsi que quatre Cardinaux Allemands au Conclave ; sçavoir, les Cardinaux de Lamberg & d'Alsace, qui y sont déjà, & les deux qu'on vient de nommer. Mais quoique ce nombre surpasse celui des Cardinaux François, qui n'est que de trois, on se persuade cependant que la faction des derniers l'emportera sur toute autre dans l'Élection d'un Souverain Pontife, à cause de la réunion des Cardinaux Sujets des deux autres branches de la Maison de Bourbon. L'Empereur a nommé le Prince de Santa-Croce, son Ambassadeur Extraordinaire auprès du St. Siège pendant la tenuë du Conclave, & lui a fait remettre à Rome dix mille scudis.

XII. Les Comtes de Wallis & de Neipperg doivent, dit-on, se rendre le premier à *Brun* en Moravie, & le second à *Gratz* en Silesie, pour de là envoyer par écrit leurs réponses aux articles qui leur seront

proposés par les Commissaires nommés pour instruire leur Cause. On est toujours dans la ferme opinion que ces Généraux, mais sur-tout le dernier, se tireront, d'affaire. On ne parle plus que peu ou point du Comte de Seckendorff.

ARTICLE VII.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considérable dans le Pays du NORD, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. On ne faisoit que commencer à travailler au reglement de ce que la République demande pour les dégats commis par les Russiens lors de leur passage par ce Royaume, quand nous avons annoncé cette affaire finie. Elle ne l'est pas encore, du moins elle ne l'étoit pas au commencement de Février, suivant les derniers avis que nous avons reçus de *Satanow*, où les Commissaires Russiens se sont rendus à cet effet, avec les Députés que le Roi a nommés de la part du District de *Haliz* & des Vaivodies de *Kiovie*, de *Volhinie* & de *Braclaw*. Cependant leur première conférence se tint dès le 21. Janvier qu'ils dressèrent avec une parfaite unanimité un Acte par lequel ils requeroient tous & un chacun des Habitans de la Vaivodie de *Podolie*, de dresser, un chacun séparément, l'état des dommages qu'ils ont soufferts, de même que des désordres exercés principalement dans les Districts de *Caminiack*, de *Latyczew* & de *Czernowogrod* par les Troupes de l'Armée Russe dans les années 1738. 1739. & 1740. d'accompagner le tout des noms de ceux qui les ont commis, aussi bien que des preuves nécessaires,

&

des Princes Sc. Avril 1740. 305

& de le délivrer ensuite à la Commission. Mais une difficulté survenue au sujet de la qualité des preuves à donner par les Sujets de la République, retarde la Commission. On veut qu'ils mettent dans un plein jour la vérité de leurs griefs, & les Commissaires du Roi prétendent qu'au défaut d'autres preuves qu'on ne peut pas toujours produire, il suffisoit de prêter un serment dans les formes; & c'est là ce qui suspend la Commission jusqu'au retour d'un Courier dépêché par les Commissaires Russiens au Général Munnich; ces Commissaires n'ayant pas d'instructions pour recevoir un serment au lieu de preuves.

II. Ce ne fut que le 4. Janvier que le Général Russien de Löwendahl évacua entièrement la Ville de *Choczim*, & la remit aux Turcs avec les munitions de guerre, 30. pièces de Canon & 8. Mortiers, qu'on croit que ce Général leur a vendus, à cause qu'il en auroit trop couru de les faire transporter à *Kiovie* par le mauvais tems qu'il a fait. Mais, peut-être, cela a-t-il été ainsi stipulé dans le Traité de Paix, dont on n'a pas encore répandu des copies.

III. *Russie.* C'est le Capitaine *Nepleyew* qui appporta le 7. Fevrier à la Cour la Ratification du Grand Seigneur au Traité de Paix conclu entre les deux Empires: Il étoit aussi chargé de Lettres de Mr. *Wisniakow* qui avoit été envoyé à Constantinople avec la Ratification de la *Czatine*, par lesquelles on apprend que la Porte a nommé l'Ambassadeur qui doit venir résider à *Petersbourg*. Ce n'est pas le *Seraskier d'Oczakow*, comme on l'a dit prématurément le mois passé, mais bien celui qui a assisté aux conférences de *Nimirov* en qualité de second Plénipotentiaire de Sa Hautesse, qui est revêtu de ce caractère.

IV. La Czarine a fait present de dix mille roubles à Mr. Cagnoni qui a signé la Paix avec les Turcs: Elle fut publiée le 26. Fevrier avec toutes les formalités usitées en pareille occasion.

Le jour que Sa Maj. Czarienne reçut la Ratification de cette Paix, le Détachement des Gardes qui ont fait la Campagne contre les Infidèles, fit une entrée triomphante à Petersbourg. Le Comte de Biron, Lieutenant-Général, étoit à la tête de ces Troupes qui ont reçu de leur Souveraine une recompense de vingt mille roubles pour la bravoure qu'elles ont fait paroître dans les diverses rencontres qu'elles ont eues avec les Turcs: Leurs Officiers ont été aussi gratifiés, sçavoir, ceux de l'Etat Major d'une medaille d'or, & les autres d'une medaille d'argent. Il y a aussi sept Epées d'or magnifiques & garnies de brillans que S. Maj. fait faire, dont une de la valeur de 10000. roubles pour le Général Munnich, la seconde de 8000. pour le Général Lasçi, la troisième de 6000. pour le Général Romanzow, la quatrième & la cinquième chacune de 5000. pour les deux Généraux de Biron, & les deux autres de 4000. chacune pour les Lieutenans Généraux de Stoffen & de Löwendahl.

V. Mrs. les Comtes de Munnich & de Lasçi n'étoient pas encore arrivés à Petersbourg le 26. de Fevrier; mais ils y étoient attendus de jour à autre revenans de l'Ukraine, où ils ont jugé leur presence nécessaire jusqu'au retour de la Ratification du Traité de Paix qu'on avoit envoyée à Constantinople. Les conférences commenceront à la Cour d'abord après leur arrivé pour déliberer sur la situation presente des affaires du Nord, surtout avec la Couronne de Suede, qui ne sont pas encore si claires que nous l'avons annoncé dans

nos derniers mémoires; car depuis ce que nous en avons rapporté, les ordres de S. M. Cz. ont été expédiés pour faire avancer vers les frontières de Finlande les Troupes qui en sont les plus à portée, & l'on compte d'avoir dans ces quartiers-là une Armée nombreuse, aussi-bien que la Suede, dont les forces y augmentent tous les jours. On sçait cependant que le Marquis de la Chetardie, Ambassadeur de France, a des entretiens avec les Ministres de S. M. relatifs à la situation présente des deux Cours, & pour empêcher qu'elles n'en viennent à une rupture; que le Duc de Courlande continuë aussi de son côté à employer pour cet effet tout le crédit qu'il a auprès de Sa Maj. Suedoise; & de cette dernière négociation on conçoit l'esperance de voir à la fin terminer à l'amiable des differends qui ne menaçoient pas moins que d'une guerre prochaine.

VI. On attend de Londres à Petersbourg Mr. Edoüard Finck qui y vient avec caractere d'Envoyé Extraordinaire & de Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande-Bretagne. On ne doute pas qu'à son arrivée il ne mette la dernière main au Traité d'Alliance qui est sur le tapis avec cette Couronne, & auquel plusieurs autres Puissances seront invitées d'accéder, sçavoir, l'Empereur, les Rois de Dannemarck & de Prusse, & la République d'Hollande.

VII. Le froid excessif de cet hyver, s'est fait sentir dans le Nord d'une manière effroyable; il a fait mourir une si grande quantité de Gibier de toute espece, qu'on en trouva dans toutes les Campagnes. On a pû passer le *Sund* par-tout avec les plus grands Chariots chargés, ce qui n'é oit point arrivé depuis l'année 1659. on a pû aussi passer la mer en traîneaux depuis *Elfenour* en Danne-
marc

marc jusqu'en *Suede*. Les Loups & les Ours que le froid & la faim ont chassé de leurs tannieres, ont fait de leurs côtés la guerre aux Habitans du Plat-Pays, sur-tout dans ce dernier Royaume; ils alloient les enlever & déchirer jusques dans leurs maisons. Il y a eu là-dessus un ordre de Sa Maj. Suedoise aux Chasseurs de la Cour de battre continuellement la campagne, avec promesse de récompense à quiconque apporteroit aux Officiers du District dans lequel il demeure la peau d'un de ces animaux tué de sa main.

VIII. *Suede*. Quoique l'on continuë à travailler en diligence aux préparatifs de guerre, & à la Flotte dans les Chantiers de *Carelsroom*; qu'il y a dans celui de *Stockholm* 36. Bâtimens armés & quelques Galliottes à Bombes; & qu'on leve à force des Recrues, il y a néanmoins toujours esperance que les choses ne parviendront pas jusqu'à une rupture avec la *Russie*; car les circonstances presentes de la Paix avec la Porte Ottomane où se trouve la Cour de *Petersbourg*, n'en paroîtroient pas devenir favorables aux armes de S. M. Suedoise, puisqu'on n'ignore aucunement que les forces de la Czarine qui égalent dès-à-present celles du Roi vers la Finlande, pourroient bientôt les surpasser, étant très-facile à cette Princesse de les y augmenter considerablement en peu de tems. On croit ainsi qu'il y aura bientôt des Ministres nommés de part & d'autre pour terminer les differends à l'amiable. Le Duc de Courlande fait tout à cet effet, & il y a une négociation sur le tapis qui tend à la même fin.

IX. *Dannemarc*. Le Comte de Dehn est nommé Envoyé Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roi à la Cour d'Espagne, & partit le 11. Fevrier de *Copenhagen* pour s'y rendre. On ne sçait quel peut être l'objet d'une telle Ambassade. Les Poli-
tiques

riques tâchent en vain jusqu'à présent de le deviner ; & Mr. Titley, Ministre de la Grande-Bretagne, en a fait le sujet d'une de ses conférences avec les Ministres du Roi. Ce qu'on en débite, est, que le Comte de Dehn est chargé de conclure un Traité de Commerce avec l'Espagne, & de solliciter quelques prétentions que le Danne marc a à la charge de cette Couronne.

A R T I C L E VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages, & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres depuis le mois dernier.

I. **N***aissances.* Le 11. Fevrier la Baronne de Kamecke, Epouse du Comte de ce nom, & fille du Comte de Gollowkin, Ambassadeur de Russie à La Haye, accoucha d'un fils à Berlin.

La Duchesse de Rochechoüart a mis aussi un fils au monde à Paris : Et la Duchesse de Richelieu une fille, dont elle est accouchée à Montpellier.

II. *Mariages.* Le Duc de Biton, Maréchal de Camp au service du Roi Très-Christien, & Colonel du Regiment du Roi, a épousé à Paris sur la fin de Fevrier, Mademoiselle de Roye de la Rochefoucault.

La célébration du Mariage du Marquis de Bonac avec Mademoiselle de la Grandville s'est faite dans la même Ville & vers le même-tems.

Le Marquis de Lambert, Lieutenant-Général des Armées du Roi de France, y a aussi épousé Mademoiselle de Menoult.

Mr. de Wolffensdorff, Grand Veneur de la Cour
de

de Saxe, époufa le 24. Fevrier la Comteffe de Waldstein, premiere Dame d'Honneur de la Reine de Pologne, Electrice de Saxe.

Le 29. le Comte Antoine de Nostiz, Chambellan de l'Empereur, époufa à Vienne la Comteffe de Truchs, Dame d'Honneur de l'Impératrice Regnante.

III. *Morts.* Don Louïs Ignace de Borgia, Duc de Candie, Chevalier de la Toifon d'or, Grand Maître & Sommelier du Corps du Prince des Asturies, mourut au *Pardo* le 29. Janvier, âgé de 66. ans : Ce Seigneur étoit frere du feu Cardinal de Borgia, & le dernier de cette illustre Famille.

Le 12. Fevrier mourut à *Londres* le Comte de Cambis, Chevalier de l'Ordre du St. Eſprit, Lieutenant - Général des Armées de France, & Ambassadeur de Sa Maj. T. C. auprès du Roi de la Grande-Bretagne, âgé de 72. ans. Son Corps a depuis été transporté à *Calais*, où il a été inhumé.

Le Marquis du Chastelet, Chambellan du Grand Duc de Tolcane, & Capitaine du Regiment des Gardes de S. A. R. mourut le même jour à Vienne à l'âge de 27. ans : C'étoit l'aîné de toutes les Branches de cette Maison.

Le Comte de Deloraine, Pair d'Ecoſſe, est mort subitement le jour précédent, dans son Carroſſe venant de *Plimouth* à *Londres*.

Le 15. la mort enleva Mr. d'Angervilliers, Ministre de la guerre du Roi de France.

Mr. Diderix Durven, ci-devant Gouverneur-Général des Indes Orientales, pour le service des Etats-Généraux, paye le 20. le même tribut à la nature.

Messire Charles Fontaine des Montées, Evêque de Nevers, est mort le même jour à Paris : Il a fait

fait plusieurs legs considérables à tous ses Domestiques.)

Le Comte de Scarborough est aussi mort, mais d'une mort funeste, s'étant tué d'un coup de pistolet à Londres le jour même qu'il devoit signer son Contrat de Mariage avec la Duchesse Douairière de Manchester.

Le jeune Prince Héritaire de Holstein Ploen est mort sur la fin du même mois; de même que Mr. de Bauffan, Intendant d'Orléans; le Comte de Tarnau, Lieutenant Général des Armées de France, & Gouverneur de Bethune; & le Comte de Sanjon, Brigadier des mêmes Armées. Ces trois derniers sont morts subitement. Il y a cette année bien des morts de la même nature.

Mr. de Chateauneuf de Rochebonne, Archevêque de Lion, Primat des Gaules & Pair de France, comme ancien Evêque de Noyon, mourut le 28. dans son Archevêché.

Le Général de Lewenorn au Service de Sa Maj. Danoise, Secrétaire de la Chancellerie de guerre &c. est mort depuis peu à Coppenhague.

On a avis que le nommé Jean Roger dit Gaston, est mort le 19. Janvier dans la Paroisse de Bize, Diocèse de Comminges à l'âge de 129. ans. On dit de ce vieillard que jamais il n'a été malade, ni purgé, & qu'il a conservé son bon sens jusqu'à 15. jours avant sa mort.

On dit la même chose d'un Curé du Diocèse de Poitiers nommé le Sr. Valade, qui est mort dans la Paroisse de St. Michel à l'âge de 119. ans. Ses Lettres de Prêtrise sont dattées de 1652.

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-
lica Majestatis , ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis , omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus , serio firmiterque inhibetur , ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet* , (quem imprimendi soli Andræe Chevalier , Bibliopola & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum & Dominiorum Suæ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines , simili aliove caractere aut formâ excudere , recudere , vel aliò excudendos seu recudendos mittere , aut alibi etiam impressos adducere , vendere & distrahere clam seu palam ; citra supranominati Andræe Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium , & insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquo decernendæ . Datum Viennæ 4. Aprilis 1734. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. F. EPISC. BAMB. ET HIPERB. FRANC. DUX. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. JOAN. JOS. A SEHNAPPAUF.